

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1998)

**Rubrik:** Europe orientale et Asie centrale

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Un petit paquet de graines suffit parfois à placer des victimes sur la voie de l'autosuffisance. En 1998, le CICR a distribué 6 250 tonnes de semences et des milliers d'outils aratoires dans 20 pays.

CICR/B. Heger

## Europe orientale

Délégations régionales CICR :

Kyiv

Moscou

## Sud-Caucase

Délégations CICR :

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

## Asie centrale

Délégations CICR :

Tadjikistan

Délégation régionale CICR :

Tachkent

## Personnel

Expatriés CICR <sup>1</sup> :	110
Sociétés nationales <sup>1</sup> :	28
Employés locaux <sup>2</sup> :	903

## Dépenses totales :

CHF  
50 304 286

## Répartition des dépenses :

Protection/activités de recherches :	13 239 161
Secours matériels :	14 690 306
Activités de santé :	7 230 933
Coopération avec les Sociétés nationales :	2 018 483
Promotion/diffusion :	5 953 812
Soutien opérationnel :	4 519 332
Participation aux frais généraux :	2 652 259



<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle

<sup>2</sup> sous contrat CICR, au 31 décembre 1998

# EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

**P**our la troisième année consécutive, de nombreux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale où des conflits s'étaient déclenchés après l'effondrement de l'URSS ont connu des situations de type « ni guerre ni paix ». Bien que les cessez-le-feu signés il y a plus de trois ans aient, pour la plupart, été maintenus, peu de progrès ont été faits pour régler les problèmes sous-jacents aux conflits ou pour conclure des accords de paix, et l'année 1998 a été marquée par une recrudescence de la violence dans toute la région.

En Géorgie, les contacts entre les autorités géorgiennes et abkhazes se sont poursuivis, mais la reprise des combats dans la région de Galhi en mai a fait reculer les espoirs de parvenir à une solution. Au Tadjikistan, des affrontements armés répétés ont également interrompu le processus de réconciliation nationale, même si le gouvernement et l'opposition ont maintenu leur engagement en faveur de la paix. Entre-temps, en Arménie, la crise politique a bloqué les tentatives de règlement du conflit dans le Haut-Karabakh, et dans la Fédération de Russie, les négociations sur le futur statut de la Tchétchénie ont abouti à une impasse. On a même craint qu'une guerre civile ne se déclenche en Tchétchénie et au Daghestan.

En l'absence de règlements politiques durables, les problèmes humanitaires n'ont pu être résolus. L'aide au développement et à la reconstruction aurait dû venir remplacer l'aide d'urgence, mais l'instabilité persistante a freiné la reprise économique et n'a guère favorisé le retour des populations déplacées. De plus, la crise économique qui a frappé la Russie en août a porté un nouveau coup à la région qui, depuis 1992, luttait pour établir une économie de marché. La baisse constante du niveau de vie, l'effondrement des services sociaux et de santé, la montée en flèche de la criminalité et les crises politiques récurrentes ont accru le sentiment d'insécurité et de frustration de la population. Dans ce contexte, le CICR et les autres organisations humanitaires ont rencontré d'importantes difficultés, en particulier dans le Nord-Caucase.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour protéger et assister les civils et les détenus toujours affectés par les conséquences des conflits armés. Il a visité des prisonniers de guerre et des civils capturés en relation avec les conflits en Abkhazie et au Haut-Karabakh, qui étaient toujours détenus. Il a aussi continué de recevoir des demandes de recherches de personnes toujours portées disparues en relation avec le conflit au Haut-Karabakh, qui sont venues s'ajouter aux 2 200 demandes transmises aux parties depuis 1997. Malheureusement, en l'absence d'un règlement politique, une amélioration dans ce domaine semble peu probable. En Arménie et en Géorgie, le CICR a de nouveau eu accès aux détenus de droit commun et aux détenus de sécurité, tandis que les négociations ont été poursuivies dans d'autres pays de la région pour que des visites similaires soient effectuées.

Pendant l'année 1998, le CICR a réorienté ses opérations et donné la priorité à la reconstruction des capacités locales et au rétablissement, là où c'était possible, de l'autosuffisance de la population. Les stocks d'urgence ont néanmoins été conservés pour pouvoir rapidement faire face à une nouvelle crise. De nombreux programmes de secours d'urgence ont pu être remplacés, en particulier en Abkhazie et au Haut-

*Karabakh, par des programmes agricoles à court terme visant à rétablir une certaine sécurité alimentaire dans les villages touchés par les conflits. En Tchétchénie, les activités de secours ont été maintenues, ainsi que le programme de distribution d'eau, car l'état des systèmes d'égout et d'adduction d'eau représentait toujours une grave menace pour la santé.*

*Le CICR a continué de soutenir les hôpitaux qui soignaient les blessés de guerre et les victimes d'affrontements, notamment en Abkhazie et au Tadjikistan. En Azerbaïdjan, en revanche, l'institution a pu mettre un terme à son soutien. La propagation de la tuberculose sur tout le territoire de l'ex-URSS, et en particulier parmi les détenus, a été une autre source de grave préoccupation. Le CICR a renforcé son programme de traitement de cette maladie dans les prisons en Azerbaïdjan et a engagé un programme similaire en Géorgie.*

*La réforme des systèmes juridiques des nouveaux États indépendants représente une occasion unique d'incorporer le droit international humanitaire dans leurs législations. Le CICR a réalisé des études sur la législation et les projets de réforme de tous ces États en relation avec le droit humanitaire, et leur a transmis ses observations.*

*Afin que les règles et principes humanitaires fassent partie intégrante des fondements sur lesquels repose la société dans cette région de grande instabilité, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des milieux politiques, militaires, éducatifs et universitaires. Les autorités se sont en général montrées réceptives aux programmes de diffusion du CICR. En Russie, au Bélarus, au Tadjikistan et en Estonie, l'enseignement du droit des conflits armés est déjà obligatoire dans la formation des militaires. À la fin de l'année, un nombre croissant d'universités dispensaient des cours de droit humanitaire.*

*Le vaste programme de diffusion dans les écoles, qui a été mis en place dans la Fédération de Russie en 1995 et étendu ensuite à d'autres pays de la région, veut sensibiliser les jeunes aux causes de la violence et à la nécessité de disposer de règles pour la limiter dans toutes les situations. La littérature nationale et la culture du pays sur lesquelles s'appuient les manuels du programme se sont avérées d'excellents moyens pour faire passer le message humanitaire.*

*Comme par le passé, la coopération avec les Sociétés nationales de la région a principalement porté sur des activités de soutien et de formation afin de renforcer les structures, l'indépendance et les capacités opérationnelles de ces Sociétés, notamment en matière de diffusion, de secours et d'activités de recherches.*

*Enfin, le CICR a continué d'insister auprès des autorités tchétchènes et fédérales pour obtenir des informations dans le cadre de l'enquête qui avait été ouverte suite à l'assassinat de six de ses délégués à Novy Atagi en 1996. Malheureusement, les démarches entreprises par le CICR et par les États d'origine des délégués n'ont abouti à aucun résultat. En 1998, la sécurité a continué de faire l'objet d'une préoccupation constante. Néanmoins, étant donné l'ampleur des besoins humanitaires et le fait que peu d'autres organisations sont actives dans la région, le CICR a continué de mener un vaste programme dans des conditions de travail difficiles qui ont peu de chances de s'améliorer tant qu'une solution politique ne sera pas en vue.*

# Europe orientale

## KYIV

Délégation régionale  
(Bélarus, Estonie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Ukraine)

**L**a croissance économique, dont on pouvait entrevoir les premiers signes timides au début de l'année 1998 dans certains des pays couverts par la délégation régionale de Kyiv, a subi le contrecoup de la crise financière russe du mois d'août. Pour une grande partie de la population, les conditions de vie sont devenues encore plus difficiles qu'auparavant. De plus, le problème des minorités a été une source constante de tension dans toute la région. Six ans après le début des hostilités dans la République de Moldova, la situation était toujours dans une impasse, malgré le Mémorandum de normalisation de 1997, qui prévoyait un retour à des relations normales entre les parties sur la base d'un État commun et d'un statut autonome pour la République moldave autoproclamée de Transnistrie. Bien que ce document ait ensuite reçu l'approbation des présidents de la Russie, de l'Ukraine et de la République de Moldova, réunis à Odessa (Ukraine) en mai 1998, il n'y a pas eu de résultats tangibles sur le terrain. Pour sa part, le CICR a poursuivi ses efforts pour obtenir d'accéder à nouveau aux quatre membres du groupe « Ilascu » détenus depuis 1992 à Tiraspol, dans la République moldave autoproclamée de Transnistrie. La dernière visite que les détenus ont reçue datait de 1993-1994. À aucun moment de l'année, le CICR n'a pu rencontrer le ministre de la Sécurité de l'État de la République moldave autoproclamée de Transnistrie.

La délégation a continué d'apporter ses conseils et son soutien technique en vue de l'incorporation du droit international humanitaire dans la législation nationale et de l'adoption de mesures visant à protéger l'emblème de la croix rouge. À cette fin, la délégation a maintenu des contacts réguliers avec les commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire au Bélarus et dans la République de Moldova ; dans les pays où ces commissions n'existaient pas encore, elle s'est réunie avec des fonctionnaires de l'État et les groupes de travail sur la mise en œuvre pour suivre leurs progrès et faire des recommandations. De plus, le CICR a apporté des commentaires aux codes pénaux nouveaux ou amendés des États baltes, de la République de Moldova et de l'Ukraine, à la lumière du droit international et les a soumis aux autorités. Ces cinq pays ont également reçu un soutien financier de la part des Services consultatifs du CICR pour mener leurs propres études sur la situation de leur législation nationale au regard du droit humanitaire. Des séminaires ont été organisés et des présentations données dans tous les pays pour promouvoir cette mise en œuvre. Il est important de mentionner que le premier sémi-

soutien à la mise en œuvre  
du droit humanitaire

naire à haut niveau sur ce sujet a été organisé en Estonie en coopération avec les autorités. Les pays qui n'avaient pas encore créé de commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire (les États baltes et l'Ukraine) ont été encouragés à le faire pour coordonner les activités de leur gouvernement dans ce domaine.

La délégation régionale de Kyiv a poursuivi ses efforts pour que le droit des conflits armés soit inclus dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux des forces armées. Dans le cadre des accords de coopération signés au début de l'année entre le CICR et les ministères de la Défense du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine, des séminaires et des exposés ont été organisés pour aider les forces armées à incorporer ce sujet dans l'instruction quotidienne et la formation au combat. Au Bélarus, des présentations sur le droit des conflits armés ont été faites par le CICR auprès des gardes-frontières, des troupes du ministère de l'Intérieur et des officiers des services de sécurité. Un cours de formation a été organisé à l'intention des instructeurs sur le terrain à l'Académie militaire. En Ukraine, le CICR a établi des contacts avec l'armée ukrainienne en Crimée, les forces navales ukraines et la flotte russe de la Mer noire à Sébastopol pour offrir son aide à la promotion et à l'enseignement du droit des conflits armés. Deux officiers supérieurs des ministères de la Défense, l'un de la République de Moldova et l'autre d'Ukraine, ont pris part au deuxième cours en langue russe sur le droit des conflits armés qui s'est tenu à l'Institut international du droit humanitaire à San Remo (Italie). Dans les États baltes, le CICR a présenté aux ministères de la Défense des programmes visant à incorporer le droit des conflits armés dans la formation militaire.

Des accords de coopération portant sur toute une série d'activités ont été renouvelés avec les Sociétés nationales de la région. Une formation ainsi qu'un soutien matériel et financier leur ont été fournis pour les aider à renforcer leurs capacités opérationnelles, notamment dans les domaines de la recherche de personnes et de la diffusion. Le CICR a également contribué à l'élaboration et à la publication des bulletins internes des Sociétés nationales, afin d'intensifier les contacts entre les sections locales et leur siège et de faire connaître plus largement les grandes lignes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du droit humanitaire. Dans tous les pays couverts, des séminaires d'information sur la Croix-Rouge et le droit humanitaire ont également permis aux autorités de mieux comprendre le rôle de la Croix-Rouge dans la fourniture de services communautaires utiles.

Dans toute la région, le CICR a poursuivi ses efforts pour que le droit humanitaire soit intégré dans tous les cours universitaires de droit international, et pour que, dans un second temps, une formation spécialisée en droit humanitaire soit mise en place dans des universités sélectionnées. Plusieurs professeurs de droit international ont, dans ce but, reçu une formation et un soutien de la part du CICR.

Le CICR a continué d'apporter son soutien technique et matériel aux activités de secours de la Croix-Rouge d'Ukraine en Crimée, où la situation sociale et

*promotion du droit des conflits armés*

*coopération avec les Sociétés nationales de la région*

*diffusion dans les universités*

*secours conjoints avec la Croix-Rouge d'Ukraine en Crimée*

économique était encore très précaire. La branche de Crimée a distribué des colis de vivres, des vêtements et des chaussures aux personnes les plus vulnérables et a fourni du matériel médical aux 80 infirmiers de la Croix-Rouge qui ont régulièrement visité des personnes âgées ou handicapées à domicile pour leur donner des soins médicaux de base et leur apporter des colis de vivres. En avril, la Croix-Rouge d'Ukraine, avec le soutien du CICR, a lancé un nouveau programme consistant à doter de centres de premiers secours des lotissements attribués aux « anciens déportés »<sup>3</sup>. À la fin de l'année, sept de ces centres étaient opérationnels, 12 autres étaient prévus, et 18 assortiments médicaux avaient été distribués au personnel. Le CICR a fourni une partie du matériel à distribuer et aidé la branche de Crimée de la Croix-Rouge d'Ukraine à mesurer les besoins de la population et à organiser des évaluations et la présentation des rapports, ainsi que la logistique.

<sup>3</sup> Principalement des communautés tatares qui avaient été déportées en Asie centrale à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

KYIV  
Délégation régionale

 – continué de demander l'accès aux 4 membres du groupe « Ilascu » incarcérés depuis 1992 à Tiraspol, dans la République moldave autoproclamée de Transnistrie ;

 – fourni 20 tonnes de vêtements, un ordinateur et un minibus à la branche de Crimée de la Croix-Rouge d'Ukraine, qui apporte son soutien à 17 000 personnes vulnérables ;

**EN 1998, LE CICR A :**

- fourni des équipements et des médicaments de base aux 80 infirmiers à domicile de la Croix-Rouge, qui ont effectué des visites auprès de 10 000 personnes et dispensé des services sociaux et médicaux à 15 000 autres dans des installations de la branche de Crimée ;
- soutenu et organisé des ateliers sur le droit humanitaire dans les centres de premiers secours nouvellement installés dans les lotissements de Crimée pour anciens déportés ;
- organisé une formation complète pour les responsables de la diffusion de Lettonie et de Lituanie à la délégation de Kyiv ;
- soutenu le premier séminaire sur la diffusion organisé par la Croix-Rouge lettone pour le personnel de tout le pays ;
- organisé 5 séminaires de diffusion pour le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge dans les sections régionales du Bélarus, 4 autres en

- Ukraine et 3 en République de Moldova (à Chisinau, Komrat et Tiraspol) ;
- travaillé avec le service de recherches de la Croix-Rouge d'Ukraine pour harmoniser ses activités avec celles des services de recherches du Bélarus et de la République de Moldova ;
- financé des publications des Sociétés nationales : le bulletin de la Croix-Rouge d'Ukraine (3 000 exemplaires), le bulletin trimestriel de la Croix-Rouge de Bélarus (5 000 exemplaires), ainsi que du matériel de diffusion produit par les Sociétés nationales de Lettonie et d'Estonie ;
- financé la production de 10 000 calendriers de poche pour promouvoir la branche de Crimée de la Croix-Rouge d'Ukraine ;



- permis à deux représentants de gouvernements, l'un du Bélarus et l'autre d'Ukraine, de participer au premier séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire organisé à Moscou pour les pays de la CEI par le CICR ;
- fait des présentations sur l'incorporation du droit humanitaire dans les législations nationales à l'occasion de séminaires organisés en République de Moldova et au Bélarus pour les membres des commissions nationales sur la mise en œuvre du droit humanitaire, et lors d'une conférence sur le même sujet en Ukraine ;

- rédigé ses observations sur les projets de loi relatifs aux Sociétés nationales des États baltes et de l'Ukraine concernant l'utilisation et la protection de l'emblème de la croix rouge ;
- soutenu les premiers numéros de «La Justice du Bélarus», premier journal juridique complet publié qui traite également de questions de droit humanitaire ;
- fait, en République de Moldova, un exposé sur le droit des conflits armés à l'intention de 30 officiers dépendant du ministère de la Défense et des unités déployées à Chisinau ; apporté son soutien à 4 séminaires organisés par le ministère de la Défense pour plus de 90 officiers militaires appartenant à 2 brigades d'infanterie, au Collège militaire de Chisinau et aux forces de maintien de la paix moldaves, russes et transnistriennes ;
- fait, en Ukraine, une présentation sur le droit des conflits armés devant 300 officiers à l'Institut de l'armée de Kyiv, et organisé des séminaires standard de 2 jours pour quelque 80 officiers militaires, en collaboration avec le ministère de la Défense ;
- organisé, au Bélarus, 5 séances de formation sur le droit des conflits armés pour 249 officiers militaires, et produit des documents de travail sur cette branche du droit pour les instructeurs militaires ;
- permis à plusieurs officiers supérieurs ukrainiens de participer au quatrième cours international sur le droit des conflits armés organisé par

la délégation du CICR de Moscou, et à la troisième conférence du CICR pour les responsables de la formation militaire, à Genève ;

- travaillé, au Bélarus, avec des experts nationaux à la préparation du premier manuel de droit humanitaire pour étudiants d'université ;
- permis à des groupes d'étudiants d'universités du Bélarus et de la République de Moldova de participer au Concours de Martens organisé par le CICR à Saint-Pétersbourg ;
- organisé à Minsk, en collaboration avec la Croix-Rouge de Bélarus, le premier séminaire sur le droit humanitaire et sur la Croix-Rouge destiné aux représentants des médias ;
- présenté, en collaboration avec les Sociétés nationales d'Ukraine et du Bélarus, l'exposition de photos *Les gens et les guerres*, à Kyiv (2 500 visiteurs) et à Minsk (7 000 visiteurs) ;



- apporté son soutien financier pour qu'un représentant du ministère de la Défense et un autre du ministère des Affaires étrangères de chacun des pays couverts puissent participer à la conférence sur les mines antipersonnel qui a été organisée à Budapest pour les pays d'Europe centrale et orientale.

# MOSCOU

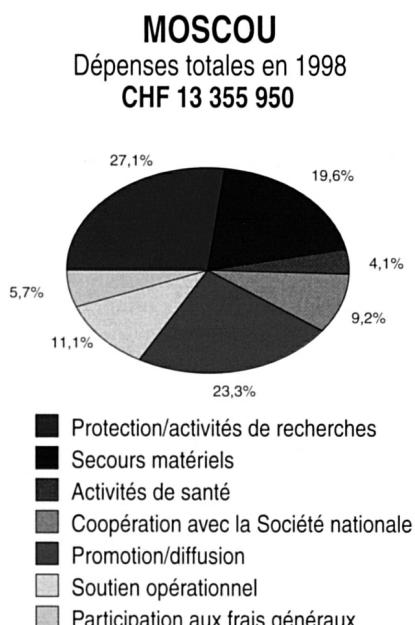
## Délégation régionale

(Fédération de Russie, avec des services spécialisés pour l'ensemble des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale)

**E**n 1998, la situation est restée sombre dans l'ensemble de la Fédération de Russie et, pour la majorité de la population, les difficultés économiques et sociales se sont accentuées. Cette situation a été aggravée par la crise financière d'août 1998, qui a entraîné une forte inflation et continué de saper la confiance des investisseurs et des petits épargnants. Pendant cette année, il n'y a eu que peu ou pas de progrès accomplis pour résoudre les conflits dans le Nord-Caucase. Plus de deux ans après la fin des hostilités en Tchétchénie, les négociations concernant le futur statut de la république séparatiste étaient encore dans l'impasse, la laissant dans un quasi-isolement politique et économique. Six ans après la fin du conflit entre l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord, des milliers de personnes n'ont toujours pas pu regagner leur foyer dans le district de Prigorodny en Ossétie du Nord. La frustration causée par cette stagnation a entraîné une nette détérioration de la sécurité dans la région, particulièrement dans le nord-est du Caucase, où des groupes armés irréguliers poursuivaient des objectifs contradictoires. Les mesures plus sévères qu'ont imposées les autorités locales et fédérales pour faire appliquer la loi ont eu un impact limité ; Moscou a envoyé des troupes supplémentaires dans la région, mais aucune action militaire n'a été engagée.

La délégation régionale de Moscou a continué d'apporter à la Fédération de Russie et aux nouveaux États indépendants des conseils et de l'aide pour soutenir leurs efforts de mise en œuvre du droit international humanitaire. La délégation a mené un grand nombre de missions dans les nouveaux États indépendants, apporté ses commentaires aux projets de lois et encouragé les gouvernements à créer des commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire. De plus, les Services consultatifs du CICR ont réalisé des études sur la législation de tous les nouveaux États où le CICR est présent et soumis leurs recommandations à la lumière du droit humanitaire. Un premier séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire pour les pays de la CEI\* a été organisé avec la participation de deux hauts fonctionnaires des pays suivants : le Bélarus, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

Le CICR a continué de mettre l'accent sur la diffusion des principes du droit humanitaire et sur la sensibilisation de l'opinion publique au mandat spécifique du CICR et à son rôle au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du



\* CEI : Communauté des États indépendants.

Croissant-Rouge, étant donné que la société russe était encore, à tous les niveaux, insuffisamment informée sur le sujet.

À l'instar des années précédentes, un soutien a été apporté aux efforts nationaux visant à intégrer le droit des conflits armés dans la formation, l'instruction et les méthodes de combat des forces armées. Le CICR a mis l'accent sur la formation et l'information du commandement et du personnel enseignant des académies militaires, conformément aux accords de coopération signés avec les ministères russes de l'Intérieur et de la Défense. D'autres séances de diffusion ont été organisées dans le cadre de programmes de coopération spécifiques conclus avec l'Université militaire de Moscou et le commandement du district militaire du Nord-Caucase. Un séminaire sur l'enseignement aux forces de police des droits de l'homme et du droit humanitaire, tenu à Volgograd, a réuni des représentants des institutions de formation qui dépendent du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie et des autres pays de la CEI. Étant donné son rôle spécifique et la situation actuelle dans la Fédération de Russie, la police est en effet un public cible de première importance.

Dans le cadre de sa stratégie globale de promotion de l'enseignement du droit humanitaire dans les universités, le CICR a signé un accord de coopération avec les départements du ministère russe de l'Éducation qui sont chargés de fixer les normes académiques et d'établir les programmes. Cet accord prévoit l'intégration du droit humanitaire dans les programmes standard des sciences sociales et du journalisme. Tout au long de l'année, le CICR a été invité à prendre part à des cours de droit humanitaire pour conférenciers universitaires et à des conférences académiques dans la CEI. Pour stimuler l'intérêt des professeurs et des étudiants, le CICR a organisé le deuxième Concours de Martens sur le droit humanitaire à Saint-Pétersbourg, qui a attiré des participants de 13 facultés de droit de 11 pays de la CEI.

Le vaste programme du CICR dans les écoles, qui en était à sa quatrième année, a été conçu pour familiariser les élèves des écoles secondaires de la Fédération de Russie avec les principes fondamentaux du droit humanitaire, et avec le mandat et les activités du Mouvement. Une enquête a montré qu'en 1998, 66 % des élèves de cinquième année utilisaient le manuel du CICR, qui avait été officiellement introduit deux ans plus tôt. La période d'essai du manuel de sixième année s'est achevée, son introduction étant prévue pour 1999, et les travaux ont commencé sur le manuel pour la septième année.

L'exposition itinérante intitulée *Les gens et les guerres*<sup>4</sup>, qui comprend 140 photos provenant des archives du CICR et couvrant la période de 1859 à 1996, a continué sa tournée dans les villes de Russie, parmi lesquelles Volgograd, Astrakhan, Omsk et Vladivostok. L'exposition, destinée à mieux faire comprendre le droit humanitaire et mieux faire connaître les activités de la Croix-Rouge en faveur des victimes des guerres, a attiré des milliers de visiteurs, parmi lesquels des hauts représentants des autorités et des forces armées, ainsi que des enfants participant au programme du

*promotion du droit  
humanitaire  
auprès des forces armées*

*diffusion dans les universités*

*programme dans les écoles*

*diffusion auprès du  
grand public*

<sup>4</sup> Voir le *Rapport d'activité 1997* du CICR, pp. 211-212.

## *coopération avec les Sociétés nationales*

CICR dans les écoles. L'écho médiatique qu'elle a suscité et les tables rondes qui ont été organisées à cette occasion en ont augmenté l'impact.

Comme dans le passé, la coopération avec la Croix-Rouge russe a été centrée sur deux domaines principaux : le soutien opérationnel aux sections de la Croix-Rouge dans le Nord-Caucase, y compris dans les districts de Stavropol et de Krasnodar, ainsi que l'assistance matérielle aux services de recherche de personnes et aux programmes de diffusion de la Société nationale. La délégation de Moscou a également coordonné des programmes de coopération avec les services de recherches des Sociétés nationales dans l'ensemble des 15 nouveaux États indépendants.

En automne, après que de nouveaux fonds eurent été mis à disposition pour compenser les victimes du nazisme, le centre de recherches et d'information de la Croix-Rouge russe a connu un fort surcroît de travail, car des milliers de personnes sont venues demander son assistance pour obtenir les papiers nécessaires.

MOSCOU  
Délégation régionale



- payé les salaires et une partie des frais de fonctionnement des services de recherches de la Croix-Rouge russe, et apporté un soutien technique et organisationnel ;
- organisé la troisième table ronde annuelle à l'intention des responsables des recherches de 13 pays de la CEI ;
- continué à financer le magazine bimensuel de la Croix-Rouge russe, qui est largement distribué dans toutes les régions du pays (10 000 exemplaires) ;
- organisé le quatrième cours international sur le droit des conflits armés à Moscou, qui a été suivi par 17 représentants de pays de la CEI ;

## EN 1998, LE CICR A :

- permis à 13 hauts fonctionnaires du ministère de la Défense de 9 des nouveaux États indépendants de participer au deuxième cours en langue russe sur le droit humanitaire à San Remo (Italie) ;
- organisé 46 séminaires pour 5 000 membres des forces armées et de la police dans toute la Fédération de Russie ;
- financé la publication d'un manuel sur le droit des conflits armés en anglais et en russe, et distribué 3 000 exemplaires aux académies militaires ;
- organisé, dans le cadre de son programme dans les écoles, 15 séminaires de formation des enseignants à l'utilisation des manuels du CICR ; distribué 7 000 exemplaires de la deuxième version-pilote du manuel de sixième année ;
- pris part dans toute la Fédération de Russie, à 13 conférences universitaires régionales sur les droits de l'homme, le droit humanitaire et la résolution des conflits ;
- fait venir l'exposition itinérante *Les gens et les guerres* dans 4 villes, attirant quelque 23 000 visiteurs ;
- organisé des séminaires sur la mise en œuvre du droit humanitaire à l'intention des représentants des autorités, des institutions fédérales, des membres du Parlement et de la Croix-Rouge russe ;
- soumis ses observations concernant le projet de loi fédérale sur la Croix-Rouge russe et sur l'utilisation de l'emblème de la croix rouge dans la Fédération de Russie.

## Nord-Caucase

La recrudescence des tensions internes et un banditisme effréné dans nombre des républiques du Nord-Caucase ont continué à déstabiliser l'ensemble de la région. En Tchétchénie plus particulièrement, la situation a empiré : enlèvements et assassinats cruels, tentative d'assassinat du président, remaniements répétés du gouvernement, et tensions religieuses aboutissant à des affrontements sanglants. Entre-temps, dans le district de Prigorodny, en Ossétie du Nord, des épisodes de violence tels que pillages et incendies de bâtiments ont continué de retarder l'organisation du retour des populations ingouches déplacées, malgré les efforts concertés des autorités des républiques d'Ingouchie et d'Ossétie du Nord et du gouvernement fédéral. La situation à la frontière du Daghestan et de la Tchétchénie a été tout aussi instable ; chaque semaine, il était fait état de raids, de fusillades et d'enlèvements de civils et de miliciens. Au Daghestan même, des groupes armés ont ouvertement défié le gouvernement dans la capitale, Makhachkala, et affronté les troupes du ministère de l'Intérieur dans la région de Buynaksk. Au cours de l'été, le maire de Makhachkala a fait l'objet d'une attaque à la bombe à laquelle il a survécu ; cette attaque a fait 18 morts et plus de 80 blessés.

Étant donné ce climat d'insécurité grandissante, le CICR a décidé de ne pas rétablir la présence permanente d'expatriés en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie et en Ossétie du Nord (les expatriés avaient été retirés de la région en 1996 après l'assassinat de six délégués à l'hôpital de campagne de Novy Atagi<sup>5</sup>). La sous-délégation de Naltchik, en Kabardino-Balkarie, a continué de superviser et de coordonner les programmes menés par le personnel local du CICR avec les comités locaux de la Croix-Rouge. Les délégués ont effectué des visites hebdomadaires d'une journée à Vladikavkaz (Ossétie du Nord) et des missions sporadiques en Tchétchénie, au Daghestan et en Ingouchie, pour se rendre compte de la situation et des besoins humanitaires et pour y suivre les activités du CICR en cours.

<sup>5</sup> Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 198.



CICR / RA 1298

*efforts pour rétablir les liens familiaux*

*sensibilisation de l'opinion publique*

*contacts avec les forces armées fédérales dans le Nord-Caucase*

*soutien aux activités de santé*

Des programmes de coopération ont été engagés dans la république de Kalmoukie en janvier et, en mai, le CICR a ouvert un bureau à Stavropol pour servir de base opérationnelle aux programmes réalisés dans les républiques d'Adygueï et de Karatchai-Tcherkesse, ainsi que dans les districts de Stavropol et Krasnodar. Lors des catastrophes naturelles, le CICR a aussi fourni des secours d'urgence en coopération avec d'autres organisations humanitaires.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour s'assurer du sort des prisonniers visités par ses délégués durant le conflit tchétchène en transmettant leurs noms aux autorités et en informant les familles. Avec l'aide du comité local de la Croix-Rouge, le CICR a continué de transmettre des messages Croix-Rouge à partir et à destination de la Tchétchénie, où les communications normales étaient encore fortement perturbées.

Étant donné les récents conflits et l'instabilité qui régnait dans la région, le CICR a accordé une grande importance à la sensibilisation de l'opinion publique aux Conventions de Genève et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et il s'est employé à faire en sorte que l'action et le personnel du CICR soient largement acceptés. Un effort particulier a été fait pour développer les contacts avec les médias. Des articles et des interviews sur les activités de la Croix-Rouge et le droit des conflits armés ont été publiés dans la presse militaire et les journaux régionaux, et des programmes sur le sujet ont été diffusés à la télévision et à la radio d'État.

Au début de l'année, un accord visant à promouvoir le droit des conflits armés auprès de toutes les unités de l'armée stationnées dans la région a été signé par le commandant du district militaire du Nord-Caucase et par le chef de la sous-délégation de Naltchik. Cet accord donnait aux officiers et aux troupes de l'armée la possibilité d'assister à des exposés sur les principes et les activités de la Croix-Rouge et sur les règles essentielles du droit des conflits armés. Des exposés ont été donnés aux unités des ministères de l'Intérieur et de la Défense stationnées dans les républiques d'Adygueï, de Kabardino-Balkarie, d'Ossétie du Nord et de Kalmoukie, et dans les districts de Stavropol et de Krasnodar.

Comme dans le reste de la Fédération de Russie, le programme dans les écoles a été poursuivi. Des délégués sont allés dans des écoles de toute la région, rencontrant des représentants du ministère de l'Éducation et des coordonnateurs régionaux pour suivre les progrès du programme.

Pour aider les structures médicales à faire face aux besoins de la population, le CICR a ponctuellement distribué d'importantes quantités de médicaments tout au long de l'année. Des hôpitaux de Grozny ont continué de recevoir des médicaments sur cette même base, et des secours médicaux d'urgence ont été livrés au Daghestan après les affrontements de Makhachkala, et à nouveau durant l'été, pour aider à endiguer le début d'épidémies de typhus et de choléra. En Kabardino-Balkarie, le CICR a fourni des assortiments pour hôpitaux à un centre médical pour personnes déplacées de Tchétchénie et à l'hôpital Respublika de Naltchik.



- transmis 241 messages Croix-Rouge de Tchétchénie à destination principalement de la CEI, et envoyé 150 messages en Tchétchénie pour qu'ils y soient distribués par les sections locales de la Croix-Rouge ;

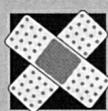


- fourni 545 tonnes de secours (comprenant un colis de vivres, un assortiment d'articles d'hygiène et 5 kilos de farine de blé par personne) dans le cadre des programmes de protection sociale des 8 comités républicains de la Croix-Rouge russe, pour des distributions mensuelles à plus de 3 000 personnes vulnérables ;
- fourni régulièrement, en Ingouchie, une assistance d'urgence nécessaire (jerrycans, fourneaux à kérosène, couvertures et bougies) à 2 310 déplacés internes vivant dans des camps et à des habitants locaux de villages isolés des montagnes ;
- distribué, de façon exceptionnelle, des colis de vivres, des assortiments d'articles d'hygiène et des couvertures à 150 familles d'Ingouchie contraintes de fuir les violents incidents qui ont éclaté dans le district de Prigorodny en septembre ;
- distribué régulièrement des colis de vivres, des assortiments d'articles d'hygiène et de la farine de blé à 314 déplacés internes de Tchétchénie qui étaient logés dans des sanatoriums à Nalchik (Kabardino-Balkarie) ;
- effectué des distributions exceptionnelles de secours alimentaires et

## EN 1998, LE CICR A :

autres aux victimes des inondations dans le district de Krasnodar (quelque 4 200 familles touchées) et celui de Stavropol (fournissant 380 colis de vivres et 979 assortiments de secours non alimentaires à environ 1 300 familles), ainsi qu'à des victimes de glissements de terrain en Tchétchénie ;

- fourni à 200 familles de l'Adyguéï des fourneaux à gaz et à kérosène, des ustensiles de cuisine, des assortiments d'articles d'hygiène, des colis de vivres et des couvertures, après les importants dégâts causés par les fortes pluies du printemps ;
- fourni, en Tchétchénie, dans le cadre du programme de distribution de pain, 889 tonnes de farine de blé, permettant à 10 500 bénéficiaires de recevoir 12 pains par mois dans les boulangeries d'État ;



- distribué ponctuellement des secours médicaux d'urgence à 8 hôpitaux en Tchétchénie, en Kabardino-Balkarie et au Daghestan ;
- soutenu le programme de soins infirmiers à domicile, dirigé par les comités locaux de la Croix-Rouge, grâce auquel 2 020 bénéficiaires ont reçu des soins à domicile dispensés par 155 infirmiers ;
- fourni de grandes quantités de matériel pour les tests et des poches de sang à la banque du sang de Grozny ;



- fourni du matériel de base tel que des outils, des pompes et des pièces détachées au

Service des eaux de Grozny pour l'aider à entretenir le réseau d'égouts ;

- révisé, à l'atelier du CICR à Nalchik, les six camions-citernes donnés en 1997 à l'administration du district de Grozny ;
- fourni 15 pompes submersibles et distribué du chlore pour désinfecter les réservoirs d'eau dans les villages autour de Khasavyurt (Daghestan) ;



- organisé un séminaire de formation de 2 semaines dans le nouveau bureau du CICR à Stavropol pour mieux faire connaître aux employés locaux le CICR, l'emblème de la croix rouge et le droit humanitaire ;
- dispensé, dans le cadre du programme de soins infirmiers à domicile, une formation à 30 infirmiers et formé 16 infirmiers à devenir instructeurs en soins de base à domicile ;



- donné 30 présentations sur le CICR et le droit humanitaire devant 1 300 officiers et soldats des ministères de l'Intérieur et de la Défense stationnés en Adyguéï, Kabardino-Balkarie, en Kalmoukie, en Ossétie du Nord, à Prigorodny, à Vladikavkaz et dans les districts de Stavropol et Krasnodar ;
- organisé une exposition intitulée *L'humanité et la guerre à Elista*, en Kalmoukie, qui a attiré plus de 2 500 visiteurs et a été suivie d'exposés sur le droit humanitaire auprès d'élèves et d'étudiants, de soldats et d'officiers.

*banque du sang de Grozny*

*aide aux personnes âgées ou ne pouvant sortir de chez elles*

*programme de distribution de pain en Tchétchénie*

*reconstruction des systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts*

*campagne de prévention contre le choléra*

Le centre de transfusion sanguine entièrement rénové de Grozny a été équipé et meublé, et a finalement ouvert en été. D'après les premières statistiques, quelque 350 donneurs par mois y ont donné leur sang. La délégation a continué de soutenir la banque du sang en lui apportant des fournitures médicales.

Dans toute la région, la situation des personnes âgées et des personnes déplacées est restée extrêmement précaire, en raison de l'effondrement du système de protection sociale et de l'irrégularité des paiements des pensions de retraite. Le CICR a continué de fournir un soutien financier et matériel au programme de soins infirmiers à domicile dirigé par les sections locales de la Croix-Rouge russe dans huit républiques du Nord-Caucase. Dans le cadre de ce programme, les personnes âgées ou ne pouvant sortir de chez elles ont reçu des soins à domicile, des repas chauds et des colis de vivres. Trente infirmiers sélectionnés parmi toutes les sections de la Croix-Rouge dans le Nord-Caucase et la Russie du Sud ont reçu une formation intensive en soins de base à domicile et en secourisme. Seize d'entre eux ont été choisis pour recevoir une formation complémentaire en tant qu'instructeurs.

Le CICR a continué de soutenir les programmes de protection sociale des huit comités républicains de la Croix-Rouge russe qui, en 1998, ont distribué chaque mois des secours, alimentaires et autres, à 3 239 personnes vulnérables. Les districts de Krasnodar et de Stavropol ont bénéficié d'une aide tous les trois mois (4 800 bénéficiaires). D'autres distributions régulières ou ponctuelles ont été faites auprès des personnes dans le besoin, des victimes de glissements de terrain et d'inondations, et des déplacés internes, dans toute la région.

En Tchétchénie, où la situation des groupes vulnérables dans les zones urbaines demeurait particulièrement difficile, le CICR, en coopération avec le comité local tchétchène de la Croix-Rouge, a continué de distribuer 12 pains par mois aux 10 500 résidents locaux<sup>6</sup>.

Les systèmes d'égouts et d'approvisionnement en eau étaient encore dans un état déplorable dans beaucoup de villes et de villages de Tchétchénie, en particulier à Grozny. L'eau a été distribuée par des camions-citernes privés et les six camions donnés par le CICR à l'administration du district en 1997. Le CICR a continué de maintenir la production dans la principale station de pompage de Grozny. Au Daghestan, le CICR a fourni 15 pompes submersibles qui ont été installées dans les villages autour de Khasavyurt, réduisant considérablement les risques de maladies provoquées par l'eau dans cette région. Comme en 1997, du chlore a été distribué pour désinfecter les réservoirs d'eau dans ces villages, ainsi que dans les camps de déplacés internes de la région de Khasavyurt.

À la fin du mois d'avril, le CICR a lancé une campagne d'information contre le choléra en Tchétchénie et au Daghestan, comme il l'avait fait durant l'été 1997. Un spot télévisé a été diffusé, et des affiches ainsi que des brochures ont été distribuées dans les hôpitaux et autres lieux publics.

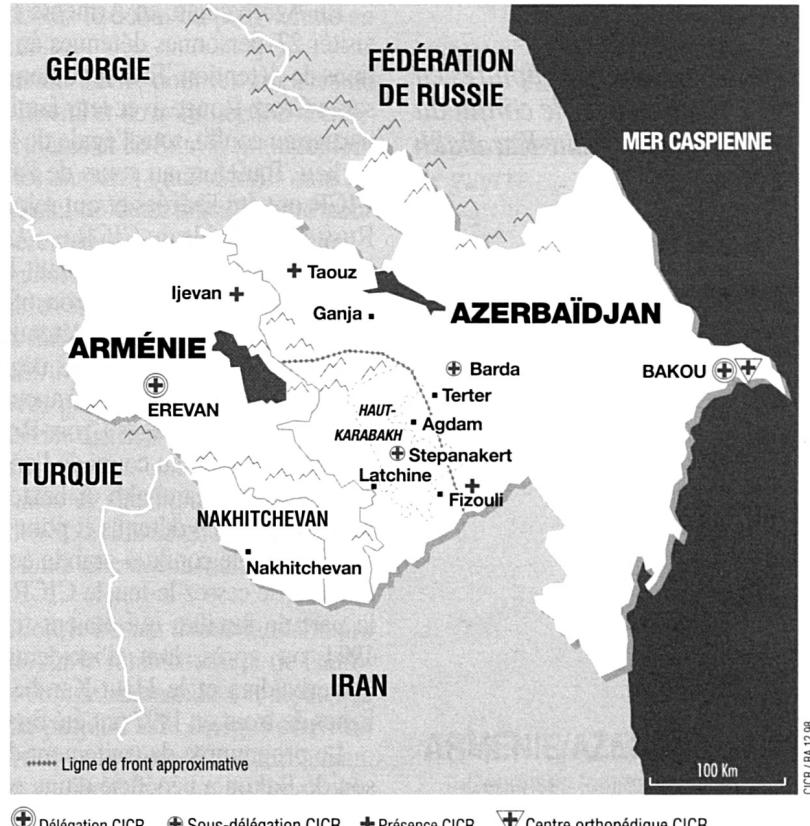
<sup>6</sup> Voir le *Rapport d'activité 1997* du CICR, p. 218.

# Sud-Caucase ARMÉNIE/ AZERBAÏDJAN

**E**n 1998, l'Arménie et l'Azerbaïdjan n'étaient toujours pas sortis du processus de transition politique et économique engagé après l'effondrement de l'Union soviétique. En Arménie, la croissance économique s'est trouvée étouffée par le manque d'investissements étrangers et par l'embargo commercial imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie, en raison du conflit du Haut-Karabakh. Dans le même temps, l'exploitation potentielle des richesses pétrolières de la mer Caspienne, censée donner un coup de fouet à l'économie de l'Azerbaïdjan, ne s'était toujours pas concrétisée. Les crises politiques ont abouti à la chute du gouvernement arménien et, en Azerbaïdjan, les élections présidentielles ont été dénoncées comme frauduleuses par l'opposition. En Arménie, des attaques contre des responsables politiques et l'assassinat de personnalités publiques telles que le procureur général ont contribué au climat général d'insécurité.

Dans ce climat d'instabilité politique et économique, le conflit du Haut-Karabakh est resté dans l'impasse. Bien que les parties n'aient pas dénoncé l'accord de cessez-le-feu de 1994, des bombardements et fusillades intermittents et de nombreux blessés ont été signalés de part et d'autre de la frontière nord entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et le long des lignes de cessez-le-feu dans la région du Karabakh. Malgré les efforts diplomatiques du Groupe de Minsk de l'OSCE\*, les parties n'ont pas abandonné leurs positions respectives. Quatre ans après la fin des hostilités, le besoin de secours d'urgence a été supplanté par des besoins en reconstruction et en développement. Le CICR a donc progressivement diminué ses activités de secours et a concentré ses efforts sur la restauration de la sécurité alimentaire dans les communautés touchées par le conflit et sur le renforcement des capacités locales.

\* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.



CICR / RA 1298

*prisonniers capturés en relation avec le conflit du Haut-Karabakh*

*détenus de sécurité et de droit commun*

*lutte contre la tuberculose*

En Azerbaïdjan, en Arménie et dans le Haut-Karabakh, le CICR a continué de visiter 27 personnes détenues en relation avec le conflit pour évaluer leurs conditions de détention. Tous les détenus visités ont eu la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. Malgré la poursuite des négociations entre les parties au conflit, sous l'égide de l'OSCE, aucune libération massive de détenus n'a eu lieu. Toutefois, au cours de l'année, six personnes régulièrement visitées par le CICR ont été libérées et ont rejoint leur famille en Arménie, en Azerbaïdjan et en Russie, avec l'aide du CICR.

En Arménie et dans le Haut-Karabakh, le CICR a eu accès à la totalité de la population carcérale (environ 6500 en Arménie et moins de 200 dans le Haut-Karabakh), y compris aux détenus pour raisons de sécurité et aux détenus de droit commun. En Azerbaïdjan, les négociations avec les autorités pour obtenir l'accès à tous les détenus n'ont donné aucun résultat.

Le flux des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés par le conflit a diminué au cours de l'année avec le retour à la normale du service postal entre le Haut-Karabakh et l'extérieur. Les messages Croix-Rouge sont restés un lien vital pour les détenus et pour les parents séparés.

Bien que le conflit à grande échelle ait pris fin en mai 1994 avec la signature de l'accord de cessez-le-feu, le CICR a reçu 170 nouvelles demandes de recherches de la part de familles qui étaient toujours sans nouvelles de parents disparus avant 1994 ou après, lors d'incidents. À la suite de longues négociations entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh, les dépouilles de quatre soldats tués sur les lignes de front en 1997 ont été finalement échangées sous auspices du CICR.

Le programme de traitement de la tuberculose géré par le CICR à l'hôpital-prison de Bakou a bénéficié d'une promotion considérable grâce à la signature, après de longues négociations, d'un accord de coopération tripartite entre le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et le CICR. Il définit les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la tuberculose, en accord avec les directives de l'OMS\*. Ainsi, les prisonniers tuberculeux ont été regroupés dans la colonie pénale n° 3 pour y être soignés, et le traitement de brève durée sous surveillance directe, ou DOTS (*Directly observed treatment, short course strategy*) a été adopté comme unique forme de traitement. Le CICR a été nommé responsable de la qualité du traitement, de l'apport de l'assistance technique pour faciliter l'application correcte des procédures de l'OMS, et du contrôle strict qui doit être exercé sur l'utilisation des médicaments contre la tuberculose qu'il fournit. La colonie a été remise en état et ouverte en juillet, et depuis, le nombre de patients suivant un traitement a quadruplé. Les taux cumulatifs de mortalité et d'abandon sont restés stables (10,4 % et 11,9 % respectivement). Au cours de l'année, 443 patients ont été inclus dans le programme, dont 369 après l'ouverture de la colonie n° 3. Au

---

\* OMS : Organisation mondiale de la Santé.

total, près d'un millier de patients ont été admis depuis le début du programme en juin 1995.

À Bakou, le centre d'appareillage orthopédique du CICR pour les amputés de guerre, dirigé en coopération avec le ministère du Travail et de la Protection sociale, a continué d'équiper les patients en prothèses et orthèses et de fournir gratuitement des cannes anglaises. Au cours de leur traitement, les amputés ont été logés dans un dortoir géré par le CICR. En janvier, un cours officiel de deux ans a débuté pour former 16 futurs techniciens orthopédiques de différentes parties de l'Azerbaïdjan.

Le nombre de blessés de guerre a diminué régulièrement après le cessez-le-feu de 1994 et est resté stable au cours des deux dernières années. À la suite d'une évaluation des besoins en assistance des cinq hôpitaux militaires soignant les blessés de guerre, il a été décidé de suspendre toute aide chirurgicale à ces installations en août 1998, celles-ci étant désormais approvisionnées par les autorités. Le CICR a continué de faciliter le transfert des amputés depuis les districts de la ligne de front vers son centre de rééducation de Bakou.

Pour éviter les pénuries de fournitures médicales et chirurgicales essentielles dans le Haut-Karabakh, le CICR a visité et aidé des hôpitaux soignant les victimes de mines terrestres et d'autres blessés de guerre, ainsi que des installations médicales civiles dans les zones éloignées.

Du fait de l'amélioration progressive de la situation, le besoin d'aide humanitaire a diminué au cours de l'année, et l'accent a été mis sur le rétablissement de l'autosuffisance de la population. En Arménie, la Croix-Rouge allemande a remplacé la Croix-Rouge américaine en février à la direction du projet d'aide délégué couvrant 16 villages et une ville dans la région frontalière du nord-est. En Azerbaïdjan, quelque 5 300 bénéficiaires dans les huit districts de la ligne de front ont reçu l'aide du CICR et de la Croix-Rouge américaine. Le CICR a continué d'aider 43 villages dans le Haut-Karabakh. Dans ces trois zones, les dernières distributions de vivres en vrac ont été effectuées au printemps. Des colis de pommes de terre de semence et des assortiments de semences de blé et de légumes ont été distribués aux agriculteurs pour accroître la production agricole. De plus, des programmes de multiplication des semences ont été mis en place. Après les récoltes, un quart de la récolte de pommes de terre de semence a été restitué au CICR pour une future distribution, et un cinquième a été distribué aux familles dans les villages.

Ces projets ont aidé à rétablir un certain niveau de sécurité alimentaire, bien que les récoltes de pommes de terre et de blé aient souffert de la sécheresse. Dans le Haut-Karabakh en particulier, une distribution exceptionnelle de farine a dû être organisée avant l'hiver dans cinq villages. Dans le Haut-Karabakh également, un programme de distribution de pièces détachées pour machines agricoles a permis aux agriculteurs de la région d'augmenter les surfaces cultivées et le rendement à l'hectare. La population des villages ayant bénéficié de l'aide du CICR a augmenté de 1,3 %, principalement en raison du retour d'anciens réfugiés d'Arménie et de Russie.

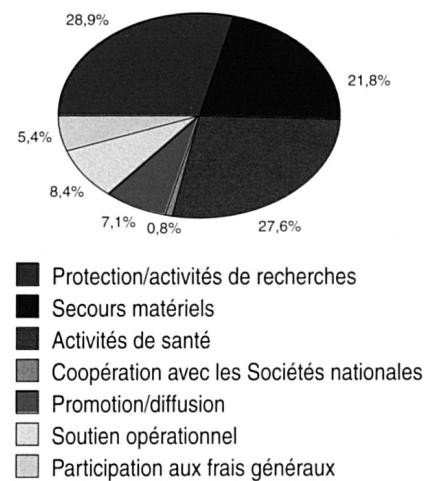
### *rééducation des invalides de guerre*

### *assistance médicale*

## ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

Dépenses totales en 1998

CHF 9 664 187



*de l'eau pour les districts  
de la ligne de front et  
le Haut-Karabakh*

*aide aux écoles primaires  
et secondaires*

*mise en œuvre du  
droit humanitaire*

Dans le cadre d'une stratégie globale visant à rétablir l'autosuffisance de la population, les travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été poursuivis dans neuf villages du Haut-Karabakh, pour qu'ils aient suffisamment d'eau pour la consommation domestique et l'irrigation. Les projets ont été achevés en novembre, et le matériel restant a été remis au Service des eaux. Le CICR a coopéré de façon étroite avec Médecins sans frontières/Belgique, qui s'est engagé dans un projet « eau et assainissement » dans le Haut-Karabakh conforme aux orientations du programme du CICR.

Le CICR et la Croix-Rouge allemande ont poursuivi les distributions de compléments alimentaires et d'autres articles dans 14 crèches accueillant 700 enfants dans la région frontalière du nord-est de l'Arménie. Le maintien des crèches a ainsi été assuré, et la charge financière pour les villages et les familles a été allégée. Par ailleurs, en coopération avec la Croix-Rouge arménienne et les villageois, le CICR a remis en état six autres crèches dans les villages les plus gravement touchés par le conflit dans le nord-est. Vers la fin de l'année, plus de 300 enfants étaient accueillis dans ces crèches dans de bonnes conditions de salubrité.

Les réparations de huit écoles des quatre districts de la ligne de front du nord de l'Azerbaïdjan, commencées en 1997, ont été terminées avec le soutien des communautés locales. Les enfants ont pu reprendre l'école dans des conditions optimales en septembre. Des assortiments de matériel scolaire, des manteaux d'hiver et des bottes ont également été distribués aux familles démunies dans les districts de la ligne de front de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, et dans le Haut-Karabakh.

En Arménie et en Azerbaïdjan, les commissions chargées d'élaborer le nouveau code pénal et les procédures pénales ont reçu des commentaires et des recommandations de la part des Services consultatifs du CICR sur l'incorporation du droit international humanitaire. En Arménie, le CICR a fait plusieurs présentations et tenu des séminaires sur la mise en œuvre du droit humanitaire pour les fonctionnaires du ministère de la Justice.

En 1998, le ministère arménien de la Défense a continué son programme de coopération avec le CICR, selon un nouveau mode à long terme. Les principaux objectifs poursuivis en 1998 étaient de développer la connaissance du droit des conflits armés, d'en faire un sujet obligatoire dans les programmes d'instruction et de formation, et d'assurer une formation adéquate aux instructeurs.

Les contacts avec le ministère azerbaïdjanaise de la Défense ont été maintenus, en particulier à la suite de la participation du chef des opérations du ministère azerbaïdjanaise de la Défense au 68<sup>e</sup> cours sur le droit des conflits armés à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie). Un officier de liaison pour la promotion de cette branche du droit au sein des forces armées a été nommé par le ministère de l'Intérieur. Plusieurs séminaires pour officiers et instructeurs des écoles militaires, ont été organisés, ainsi que des exposés pour les troupes.

Dans le Haut-Karabakh, le CICR a animé un séminaire d'une journée à l'intention de 60 officiers de l'armée du Karabakh et distribué du matériel de diffusion à quatre unités militaires. Il a également donné des exposés sur le droit humanitaire et sur les activités du CICR dans cinq universités.

En Arménie, deux universités proposaient, à la fin de l'année, le droit humanitaire comme matière indépendante dans leur programme, et huit universités offraient quelques heures de droit humanitaire intégrées dans d'autres cours. Au cours de l'année, le CICR a fait des présentations sur le droit humanitaire lors de conférences sur les droits de l'homme et le droit humanitaire organisées à l'intention de juristes, d'enseignants et d'étudiants de toute l'Arménie.

Les contacts ont également été maintenus avec des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur d'Azerbaïdjan, le droit humanitaire étant déjà enseigné à l'Université d'État de Bakou. Le CICR a donné des exposés sur le droit humanitaire dans sept instituts et facultés de Bakou auxquels ont assisté quelque 200 étudiants et conférenciers. Deux personnes venues de l'Azerbaïdjan ont assisté au cours de droit humanitaire de Tachkent et sont ensuite retournées à l'Université d'État de Bakou pour y enseigner ce droit. Plusieurs cours ont été introduits dans des établissements d'enseignement supérieur.

Dans le cadre des accords avec les différents ministères de l'Éducation, un nouveau manuel sur les principes essentiels du droit humanitaire destiné aux élèves de sixième année a été préparé. Une évaluation du manuel de cinquième année, déjà distribué dans les écoles en 1997<sup>7</sup>, a montré que les résultats étaient positifs. Les enseignants ont été formés sur l'utilisation des manuels.

Le premier programme du CICR de prévention contre les dangers des mines dans le Caucase, commencé en 1997 (et délégué à la Croix-Rouge suédoise), s'est poursuivi avec le soutien des autorités azerbaïdjanaises. Il a permis de mettre en garde plus de 500 000 personnes déplacées ou résidant dans les zones de la ligne de front contre les dangers des mines terrestres et des munitions non explosées. Des séances de formation en matière de prévention ont été organisées pour des enseignants, des écoliers et des chefs de communauté, qui ont reçu de la documentation à distribuer. Le CICR a présidé et coordonné les réunions mensuelles des institutions du système des Nations Unies et des ONG sur la problématique des mines.

Le CICR a continué de fournir un soutien financier et technique aux services de recherches et de la diffusion de la Croix-Rouge arménienne et du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, et a coopéré avec eux à des projets de secours.

*promotion du droit humanitaire auprès des forces armées*

*diffusion dans les universités*

*programme de prévention contre les dangers des mines en Azerbaïdjan*

<sup>7</sup> Voir le *Rapport d'activité 1997* du CICR, p. 221.



- visité régulièrement, en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh, 27 détenus en relation avec le conflit du Haut-Karabakh, et transféré 6 détenus libérés vers l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie ;
- effectué, en Arménie, des visites complètes dans 10 lieux de détention et régulièrement visité 29 détenus de sécurité et de droit commun ;
- organisé, dans le Haut-Karabakh, des visites complètes dans 2 prisons et fourni des médicaments de base, du matériel de pansement, des livres et des vêtements ; fourni un traitement aux 443 patients inscrits dans le programme de traitement de la tuberculose pour les détenus dirigé par le CICR à l'hôpital-prison de Bakou ;

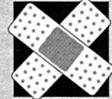


- recueilli 1 588 messages Croix-Rouge et en a distribué 1 464 entre les détenus et leur famille et entre les membres de familles séparés par le conflit ;
- recueilli quelque 170 demandes de recherches provenant de familles de disparus ;
- supervisé l'échange des dépouilles de quatre soldats azerbaïdjanais et arméniens ;



- distribué en Arménie, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge allemande, 192 tonnes de céréales, 43,6 tonnes d'huile végétale, 50 tonnes de sucre, et

## EN 1998, LE CICR A :

- 49 200 couvercles de bocaux à quelque 9 400 familles (environ 29 000 personnes) vivant dans 16 villages et une ville le long de la frontière avec l'Azerbaïdjan ;
- distribué, dans le cadre du programme agricole en Arménie, 297 tonnes de pommes de terre de semence et 3 tonnes d'engrais et de pesticides ;
- distribué, dans le Haut-Karabakh, quelque 320 tonnes de farine de blé, 45 tonnes d'huile végétale, 143 tonnes de sucre et 84 300 couvercles de bocaux dans les 41 villages les plus gravement touchés par le conflit ;
- distribué, dans le cadre du programme agricole dans le Haut-Karabakh, 72 tonnes de pommes de terre de semence, 20 tonnes de semences de blé, 5 507 assortiments de semences de légumes et 68 tonnes d'engrais et de pesticides ;
- fourni des pièces détachées pour la réparation de 14 moissonneuses-batteuses, 21 tracteurs à chenilles, 6 charrues et 2 moulins dans les 41 villages soutenus par le CICR dans le Haut-Karabakh ;
- fourni, dans les districts de la ligne de front de l'Azerbaïdjan et dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge américaine, plus de 270 tonnes de vivres et 16 tonnes d'autres secours à quelque 9 500 familles vulnérables ; distribué, dans le cadre du programme agricole, 291 tonnes de pommes de terre de semence et 9 242 assortiments de semences ;
- approvisionné, conjointement avec la Croix-Rouge allemande, 750 enfants de 14 écoles maternelles d'Arménie en nourriture, matériel d'enseignement et habillement ; remis des fournitures scolaires à 20 écoles arméniennes représentant un total de 5 215 élèves ;
- distribué, en coopération avec la Croix-Rouge arménienne, des vestes et des bottes neuves à 3 167 adultes et enfants démunis dans 14 villages de la frontière nord-est ;
- distribué des fournitures scolaires à 1 791 élèves dans les villages les plus vulnérables précédemment aidés dans le Haut-Karabakh ;
- remis en état 22 écoles en Azerbaïdjan ;
-  - fourni du matériel médical à 10 installations civiles et militaires soignant les blessés de guerre en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh, et des secours essentiels à des dispensaires civils du Haut-Karabakh ;
-  - produit, à Bakou, 318 prothèses, dont 52 pour des victimes de mines, et 118 orthèses ; équipé 190 personnes en prothèses et 79 nouveaux patients en orthèses ;
- fabriqué 995 paires de cannes anglaises pour le centre d'appareillage orthopédique d'État de Bakou et le centre récemment ouvert à Douchanbé (Tadjikistan) ;



- rétabli, dans le Haut-Karabakh, l'approvisionnement en eau pour 4 000 personnes dans 15 villages ; distribué des machines à souder au gaz, et formé 1 à 3 personnes par village pour la maintenance et les réparations ;



- tenu, à intervalles réguliers, des réunions de travail sur les méthodes de recherches avec le directeur du service de recherches du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan ;
- formé 2 nouveaux membres du personnel du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan à occuper les postes de responsables régionaux de la diffusion ;
- financé la remise en état et l agrandissement du siège de la Société nationale à Bakou ;
- organisé, en collaboration avec la Croix-Rouge arménienne, 2 séminaires de formation à l'intention des directeurs des sections et des responsables régionaux de la diffusion ;



- animé, en Arménie, 2 séminaires à l'intention de 20 officiers de l'Académie militaire, pour le premier, et du Centre d'instruction des forces aériennes, pour le second ;
- permis à un officier supérieur des forces armées de l'Azerbaïdjan de prendre part au 68<sup>e</sup> cours sur le droit des conflits armés à San Remo (Italie), et à un autre officier de participer au quatrième cours internatio-

- nal sur le droit des conflits armés à Moscou ;
- donné des exposés sur le droit des conflits armés aux troupes du ministère azerbaïdjanaise de l'Intérieur ;
- organisé, dans le Haut-Karabakh, un séminaire d'une journée destiné à une soixantaine d'officiers de l'armée du Karabakh, et distribué de la documentation sur le droit des conflits armés à 4 unités militaires ;
- tenu des séminaires de formation pour plus de 1 000 enseignants sur l'utilisation des manuels scolaires du programme pour les écoles en Arménie et en Azerbaïdjan ;
- publié et distribué, dans les écoles de Nakhichevan (Azerbaïdjan), 7 300 exemplaires du manuel pour les élèves de cinquième année ; réimprimé, en Arménie, 8 000 exemplaires du manuel de cinquième année pour répondre aux besoins créés par le retour inattendu de familles arméniennes en provenance de la Fédération de Russie touchée par la crise ;
- fait des présentations, en Arménie, lors de 31 conférences sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, suivies par plus de 500 juristes, enseignants et étudiants ;
- donné des exposés et des cours sur le droit humanitaire dans 10 instituts et facultés de Bakou, qui ont été suivis par plus de 200 étudiants et conférenciers ;
- permis à 2 conférenciers de l'Université d'Etat de Bakou d'assister au cours de droit humanitaire de Tachkent ;

- permis à un groupe d'étudiants des facultés de droit des universités d'Etat d'Erevan et de Bakou de participer au Concours de Martens sur le droit humanitaire organisé par le CICR à Saint-Pétersbourg ;
- fait des présentations sur le droit humanitaire et les activités du CICR dans la région, dans 5 universités du Haut-Karabakh, auxquelles ont assisté 213 participants ;
- tenu en Arménie, un séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire, organisé en collaboration avec la Commission juridique de l'Assemblée nationale de l'Etat, et donné un exposé sur le CICR et le droit humanitaire à des fonctionnaires du ministère de la Justice ;
- permis à 2 procureurs arméniens de participer, à Moscou, au séminaire du CICR sur la mise en œuvre nationale du droit humanitaire ;
- imprimé les traductions arménienne et azerbaïdjanaise des Conventions de Genève ;
- montré l'exposition de photos itinérante *Les gens et les guerres* en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh à quelque 13 500 visiteurs ;
- organisé des débats dans 459 écoles, formé 8 300 enseignants et distribué 113 000 livres d'exercices, 120 000 brochures et 6 800 affiches depuis le lancement de la campagne de prévention contre les dangers des mines, en 1997.





⊕ Délégation CICR    ⊕ Sous-délégation CICR    + Présence CICR    △ Centre orthopédique CICR

## GÉORGIE

**E**n 1998, la Géorgie a réussi à consolider sa stabilité politique et économique, malgré une série d'événements potentiellement perturbateurs : la tentative d'assassinat du président, la prise en otage de quatre observateurs militaires des Nations Unies près de la ligne de front de l'Abkhazie, et la reprise des combats dans la région de Galhi. Entre-temps, en Abkhazie, l'embargo économique a provoqué une grave détérioration des conditions de vie et l'effondrement du système de protection sociale. Les conditions de sécurité sont restées tendues en raison d'une généralisation de la criminalité et de la violence.

Au cours des quatre années et demie passées, la Géorgie et la région sécessionniste de l'Abkhazie ont essayé de régler leurs différends à la table des négociations, mais à la fin de 1998, la situation était toujours dans l'impasse, malgré les efforts de divers médiateurs internationaux pour trouver une solution au conflit. Les principaux problèmes qui restaient à résoudre

avaient trait au statut de l'Abkhazie et à l'avenir d'environ 250 000 personnes déplacées de l'Abkhazie vers la Géorgie à la suite des combats de 1993. En mai 1998, des affrontements violents entre les forces abkhazes et des troupes irrégulières de Géorgie le long de la ligne de cessez-le-feu, dans le district de Galhi, ont conduit environ 40 000 personnes à traverser la frontière pour trouver refuge dans la région de Zougdidi, dans l'ouest de la Géorgie. Ces affrontements — les plus graves depuis la signature du cessez-le-feu en mai 1994 — étaient le reflet d'une frustration croissante causée par l'absence de progrès dans le processus de paix. Les récents pourparlers entre le gouvernement géorgien et les autorités abkhazes n'ont pas donné les résultats escomptés, et les protocoles sur le retour des déplacés internes et sur un programme économique pour l'Abkhazie n'ont toujours pas été signés.

En 1998, la nouvelle commission pour la mise en œuvre du droit international humanitaire, qui comprend des représentants des pouvoirs législatif, exécutif et

judiciaire, des médiateurs des droits de l'homme et des membres de la Croix-Rouge de Géorgie, a émis un rapport contenant des propositions et des recommandations d'amendements de la législation géorgienne. Dans la droite ligne d'un rapport du CICR sur le sujet, remis plus tôt dans l'année, le rapport de la commission a recommandé d'inclure, dans le futur code pénal (qui doit être adopté en 1999), des mesures de répression des infractions au droit humanitaire, d'adopter des mesures appropriées pour la mise en œuvre de la loi sur l'emblème de la croix rouge (votée en octobre 1997), et de diffuser le droit humanitaire.

En 1998, le CICR a de nouveau eu accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit ou pour des raisons de sécurité en Géorgie et en Abkhazie, et à tous les contrevenants au droit pénal (soit un total de 10 000 détenus en Géorgie et 600 en Abkhazie). Au cours de l'année, des visites ont été faites dans tous les lieux permanents ou temporaires de détention en Géorgie et en Abkhazie, y compris dans les commissariats et dans le centre de détention préventive du ministère géorgien de la Sécurité d'État.

Le CICR a fourni de l'assistance matérielle et médicale ponctuelle aux lieux de détention, et équipé d'appareils orthopédiques les détenus handicapés.

Dans le cadre du programme de visites familiales, lancé à la fin de l'année 1996, le CICR a permis à trois détenus de recevoir la visite de leurs parents, dont il a assuré le logement et le transport pour traverser les lignes de front. Des messages Croix-Rouge et des colis familiaux ont été régulièrement échangés entre les détenus et leur famille, apportant aux détenus un soutien moral et matériel important.

Le projet de lutte contre la tuberculose dans le système pénitentiaire géorgien est entré dans sa deuxième phase, après qu'un accord de coopération tripartite eut été signé entre le CICR, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Santé. Cette phase a débuté par un séminaire de formation intensif d'une semaine, organisé par le CICR et l'OMS, sur le diagnostic, le traitement et le suivi des patients atteints de tuberculose, ainsi que sur les principes et implications du traitement de brève durée sous surveillance directe, ou DOTS (*Directly observed treatment, short course strategy*). Les premiers prisonniers atteints de tuberculose ont été ensuite admis à l'hôpital pénitentiaire de Xani à l'extérieur de Tbilissi. À la fin de l'année, 316 patients étaient sous traitement, avec une moyenne de 15 nouveaux patients chaque semaine. Un dépistage précoce systématique de cas de tuberculose dans les prisons a été mis en place à partir de novembre 1998, et une campagne d'éducation à la santé a été menée auprès de tous les patients sous traitement. Le CICR a fourni une assistance matérielle et technique pour la remise en état du pénitencier de Xani et pour les travaux d'assainissement visant à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts.

Au début de l'année, le CICR a renouvelé ses accords de coopération avec les autorités sanitaires pour les deux années de la formation de prothésistes orthopédiques, sanctionnée par un diplôme et reconnue sur le plan international, qui a commencé dans les centres de rééducation de Tbilissi (11 étudiants) et de Gagra

*commission pour la mise en œuvre du droit international humanitaire*

*accès aux détenus et visites familiales*

*lutte contre la tuberculose*

*préoccupation pour les groupes minoritaires*

*messages Croix-Rouge*

*distributions de vivres et cuisines communautaires*

(7 étudiants) en février. Le cours comprend une formation pratique sur la production de membres artificiels et l'équipement des patients, et des cours théoriques. Les compétences pratiques nouvellement acquises par les étudiants ont permis aux deux ateliers de maintenir un rendement mensuel constant de prothèses des membres inférieurs. Dans le cadre du programme d'appareillage orthopédique dans les lieux de détention, les cinq prisonniers amputés restants ont été équipés en prothèses. L'équipement des amputés dans la région de Galhi a été suspendu de mai à novembre à cause des hostilités.

À cause de la situation politique et économique, la situation de la sécurité en Abkhazie est restée extrêmement explosive. La population civile a été victime de pillages, d'incendies de maisons et de vols. En règle générale, la nature de ces incidents était criminelle et ils n'étaient pas, à la connaissance du CICR, spécialement dirigés contre des minorités. Les groupes minoritaires sont néanmoins restés potentiellement plus vulnérables que la population générale, et le CICR a continué de suivre régulièrement leur situation et de faire rapport aux autorités locales et régionales lorsque cela s'est révélé nécessaire.

Le CICR a continué d'organiser des regroupements familiaux en assurant le transfert de personnes principalement à partir de l'Abkhazie vers la Géorgie. Les demandes de regroupement familial ont surtout été présentées par des personnes seules, âgées et fragiles (l'âge moyen de la population géorgienne restée en Abkhazie est de plus de 70 ans), qui trouvaient trop difficile de vivre seules.

Le réseau de messages Croix-Rouge du CICR est resté le seul moyen de communication écrite fiable pour les personnes vivant en Abkhazie, et 56 385 messages ont été échangés au cours de l'année. Même si les communications téléphoniques ont été rétablies entre l'Abkhazie et la Géorgie au début de l'année 1998, les messages Croix-Rouge ont continué de jouer un rôle vital, permettant à de nombreuses familles en Abkhazie de rétablir ou de maintenir le contact avec des parents en Géorgie ou d'autres pays de la CEI.

La priorité des programmes de secours a de nouveau été l'Abkhazie, dont l'économie régionale était toujours paralysée par le blocus et les problèmes structuraux et économiques. Des vivres et des secours non alimentaires ont continué d'être distribués par le CICR à 50 000 bénéficiaires dans les zones rurales et urbaines. Bien que la totalité de la population ait été affectée, les groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les handicapés, les orphelins et les familles nombreuses ont été les plus durement touchés. À la suite de deux missions d'évaluation réalisées en 1997, des efforts ont été faits tout au long de l'année pour mieux évaluer et cibler les distributions de rations sèches.

Les besoins d'assistance en Géorgie occidentale ont augmenté en mai suite à la reprise des hostilités dans le district de Galhi, qui ont conduit près de 40 000 personnes à chercher refuge dans la région de Zougdidi. Pour faire face aux besoins immédiats, le CICR a puisé dans son stock d'urgence de Tbilissi et distribué des colis de vivres et des couvertures.

Dans le cadre du programme agricole en Abkhazie, qui vise à rétablir l'autosuffisance de la plus grande partie possible de la population, des distributions de semences ont été effectuées dans les zones rurales, avec les conseils techniques des agronomes locaux du CICR. Après la récolte, 6 300 bénéficiaires de 16 villages ruraux n'avaient plus besoin d'assistance alimentaire. Les cuisines communautaires de la Croix-Rouge finlandaise ont continué de fournir des repas chauds aux membres les plus vulnérables de la population dans tout le pays. Comme en 1997, trois fermes collectives de l'Abkhazie ont reçu des semences de blé, des pommes de terre de semence et des engrains du CICR, qui a ensuite acheté une partie des récoltes pour les cuisines communautaires. Dans le même temps, dans le cadre du programme d'aide à domicile de la Croix-Rouge suédoise, mené en coopération avec les sections locales de la Croix-Rouge, les personnes âgées incapables de sortir de chez elles ont reçu des repas et des soins médicaux de base à domicile, partout en Abkhazie.

Comme pour les années précédentes, l'aide a été maintenue pour les hôpitaux soignant les populations déplacées et les blessés de guerre, y compris les victimes d'explosions de mines terrestres en Géorgie occidentale et en Abkhazie. Pendant la deuxième partie du mois de mai, le CICR a intensifié ses distributions de matériel médical et chirurgical dans tous les hôpitaux et diversifié ses activités en réponse à la reprise des combats dans la basse région de Galhi. Du matériel de diagnostic et des médicaments ont été fournis aux unités médicales mobiles installées par le ministère de la Santé pour faire face à l'afflux de personnes déplacées au sud de Zougdidi, ainsi qu'à des centres de santé. Le CICR a continué d'apporter son soutien à l'unité chirurgicale de la polyclinique principale de Zougdidi, dont dépendent quelque 60 000 déplacés internes, pour qu'elle soit en mesure de faire face à de futures urgences.

Le CICR a également apporté aux médecins de la polyclinique un suivi régulier et une formation dans le domaine des procédures standard de diagnostic et des protocoles de traitement, en conformité avec les recommandations de l'OMS.

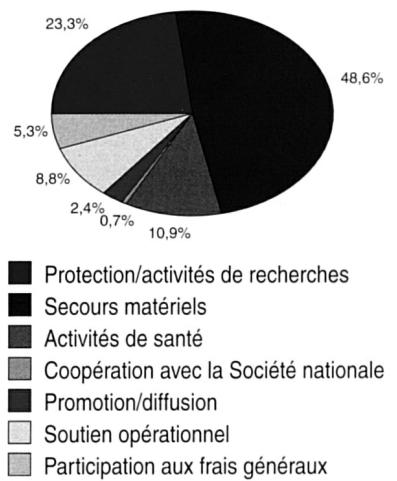
Du fait du maintien de l'embargo économique à l'encontre de l'Abkhazie, beaucoup de structures médicales ne possédaient pas de sources fiables d'approvisionnement en secours médicaux et chirurgicaux, et dépendaient entièrement de l'aide du CICR. Celui-ci a continué d'approvisionner cinq hôpitaux en matériel chirurgical et a augmenté ses livraisons pendant la crise de la fin du mois de mai. Il a aussi continué d'approvisionner trois polycliniques et un dispensaire de Soukhoumi en médicaments et matériel médical essentiels, et à organiser des séminaires de recyclage pour les médecins. Au début de l'année, une étude qualitative des structures de soins de santé primaires a montré que les conditions de travail dans les polycliniques étaient très insatisfaisantes et qu'il était nécessaire d'augmenter la quantité de médicaments fournis. Après des réunions avec le personnel des différentes polycliniques, il a été décidé que les membres des groupes vulnérables (principalement des Russes et des Géorgiens âgés de 60 ans et plus) qui possédaient des cartes

*programme agricole pour rétablir l'autosuffisance en Abkhazie*

*aide aux hôpitaux soignant les blessés de guerre*

## GÉORGIE

Dépenses totales en 1998  
CHF 21 992 552





- visité 341 détenus (dont 115 nouvellement enregistrés), parmi lesquels 196 au moins étaient considérés comme détenus pour des raisons de sécurité, dans 35 lieux de détention dépendant des autorités géorgiennes ; il s'est entretenu avec 40 anciens détenus pour obtenir de plus amples informations sur les conditions de vie et de traitement dans les prisons ;
- visité 61 détenus (dont 37 nouvellement enregistrés), parmi lesquels 21 au moins étaient incarcérés pour des raisons de sécurité, dans 11 lieux de détention dépendant des autorités abkhazes ;
- organisé 3 visites familiales auprès de détenus de l'autre côté des lignes de front ;
- tenu, conjointement avec l'OMS, un séminaire de formation d'une semaine pour le personnel médical des prisons participant au projet de lutte contre la tuberculose ;
- fourni un traitement à 215 patients du programme CICR de lutte contre la tuberculose pour les détenus de l'hôpital-prison de Xani, programme qui a commencé en juin ;



- transmis 56 385 messages Croix-Rouge ;
- organisé 42 regroupements familiaux impliquant des transferts de l'Abkhazie

## EN 1998, LE CICR A :

- 
- vers la Géorgie, la Russie et l'Ukraine ;
  - organisé des ateliers de formation sur les recherches pour les sections locales de la Croix-Rouge ;
  - 
  - distribué, en Abkhazie, à environ 33 000 bénéficiaires de 11 villes et 18 000 bénéficiaires de 57 villages, de la farine de blé, du sucre, de l'huile végétale, de la levure, du savon et des colis individuels, tous les deux ou trois mois en fonction des besoins ;
  - distribué, dans le cadre du programme agricole, plus de 367 tonnes de pommes de terre de semence, 19 tonnes de semences de maïs, et 18 890 assortiments de semences de légumes à 17 883 habitants de 57 villages abkhazes ;
  - aidé la population à constituer des réserves de vivres ; fourni des assortiments de produits pour faire des conserves à 17 883 habitants de 57 villages abkhazes ;
  - fourni 1 735 tonnes d'aliments aux 23 cantines en Abkhazie dirigées par la Croix-Rouge finlandaise, laquelle a distribué un repas chaud par jour (2 200 calories) à 7 000 personnes ;
  - distribué des semences et des engrains à 3 fermes collectives d'Abkhazie et acheté une partie de leur récolte qu'il a utilisée pour approvisionner les cuisines communautaires ;
  - fourni à 14 écoles d'Abkhazie 1 020 assortiments de matériel scolaire, 600 paires de bottes et des vestes ;
  - aidé, dans 6 régions de l'Abkhazie, 760 personnes âgées incapables de sortir de chez elles, par le programme d'aide à domicile de la Croix-Rouge suédoise ;
  - distribué, après la reprise des hostilités dans la région de Galhi, des colis de vivres et des couvertures à 30 000 personnes déplacées (7 000 familles) autour de Zoudzidji ; fourni à 18 000 personnes déplacées (4 350 familles) des fourneaux, des ustensiles de cuisine, des jerrycans, des bâches en plastique et des vêtements ;
  - 
  - apporté son soutien à 6 structures médicales qui ont soigné 528 blessés de guerre en Géorgie occidentale et en Abkhazie ;
  - aidé 3 polycliniques et un dispensaire dans le district de Soukhoumi, en leur apportant des médicaments et du matériel médical et en permettant au personnel médical local de donner 110 126 consultations, en régime ambulatoire et à domicile ;
  - organisé régulièrement des ateliers de formation de médecins sur les procédures de diagnostic standard et les protocoles de traitement, en conformité avec les recommandations de l'OMS ;

- évalué de manière exhaustive les pratiques de transfusion sanguine dans le Service de transfusion de Soukhoumi et dans 6 autres hôpitaux ;



- fabriqué, dans les ateliers de Tbilissi et de Gagra, 670 prothèses, dont 124 pour les victimes de mines, et placé 354 membres artificiels sur des amputés ;



- fourni à la Croix-Rouge géorgienne un soutien technique et financier pour ses activités de recherches et de diffusion ;

- organisé un séminaire de 2 jours de remise à niveau du personnel de la Société nationale sur le Mouvement et le droit humanitaire ;



- soumis un rapport à la commission nationale pour la mise en œuvre du droit humanitaire, proposant des amendements à la législation géorgienne, ainsi que des mesures de répression des violations du droit humanitaire ;

- fait 4 présentations sur le droit humanitaire devant 65 officiers abkhazes et 40 soldats ;

- tenu des séances d'information pour les porteurs d'armes potentiels, qui ont été suivies par 955 adolescents en dernière année de scolarité obligatoire en Abkhazie et 265 dans la région de Zougdidi ;

- distribué 1 000 manuels pour les élèves de sixième année en Ossétie du Sud et organisé des séminaires de formation des enseignants ;

- tenu des séances de diffusion sur le travail du CICR pour différents groupes cibles, dont 230 membres du personnel médical ;

- tenu 12 séances de diffusion pour les collaborateurs nationaux de la délégation à Tbilissi et à Zougdidi ;

- montré l'exposition de photos itinérante *Les gens et les guerres* dans 5 villes à travers la Géorgie et l'Abkhazie, qui a attiré quelque 12 000 visiteurs ;

- organisé, pour la première fois, des points de presse mensuels, en coopération avec la Fédération des journalistes géorgiens ;

- produit des séquences vidéo et 7 courts métrages sur les activités du CICR en Abkhazie, en coopération avec la télévision nationale.

### *extension du programme dans les écoles*

d'identité leur donnant accès au programme des cuisines communautaires du CICR ou au programme d'aide à domicile du CICR et qui ne pouvaient pas payer les soins médicaux, seraient soignés gratuitement. En mars, le spécialiste du laboratoire du CICR a réalisé une évaluation exhaustive des pratiques de transfusion sanguine dans le Service de transfusion de Soukhoumi et six autres hôpitaux.

Après de longues préparations, le manuel pour les élèves de septième année (12-13 ans) a été imprimé en septembre<sup>8</sup> et a été introduit, à titre expérimental, dans 26 écoles de Tbilissi et des provinces. Une étude a montré que 89% des enseignants en Géorgie et en Abkhazie avaient utilisé — ou utilisaient — le manuel produit en 1996 pour les élèves de sixième année. Des séminaires de formation pour les enseignants ont eu lieu à Zougdidi et à Soukhoumi sur l'utilisation du manuel. À la demande des autorités locales, et avec l'accord du ministère géorgien de l'Éducation, des manuels en russe ont été élaborés pour les élèves de sixième année en Ossétie du Sud.

Le premier cours entièrement consacré au droit humanitaire a été mis en place pour les étudiants en droit de troisième année à l'Université d'État de Tbilissi, et six classes de droit humanitaire ont été données aux étudiants en droit de quatrième année. Le CICR s'est concentré sur la préparation de la documentation de référence en géorgien pour les cours existants et à venir. Ce travail a porté notamment sur la révision de la traduction des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, et sur la préparation d'un projet de manuel pratique de droit humanitaire, en collaboration avec l'Université d'État de Tbilissi. Le CICR a établi un premier contact avec la faculté de journalisme de l'Université dans l'intention d'y introduire un cours de droit humanitaire. Les délégués du CICR ont conduit des séances de diffusion dans les universités de Tskhinvali, en Ossétie du Sud, et de Soukhoumi, en Abkhazie.

Les contacts entre le CICR et le ministère géorgien de la Défense se sont poursuivis sur la promotion du droit humanitaire auprès des forces armées. Le ministère a continué son analyse des propositions du CICR. En Abkhazie, un séminaire d'une journée sur le droit des conflits armés a été organisé à l'intention de 20 officiers de haut rang.

Le CICR a maintenu son soutien technique et financier aux services de la diffusion, de recherche de personnes et de l'information de la Croix-Rouge de Géorgie. Pour faire face au surcroît de travail, le service de recherches a détaché un de ses responsables dans chaque région. Les autorités n'avaient toujours pas adopté de symboles différents pour ceux qui utilisaient à mauvais escient l'emblème de la croix rouge (les pharmacies par exemple), et le CICR et la Croix-Rouge de Géorgie ont décidé de relancer leur campagne d'information nationale sur l'utilisation et la protection de l'emblème.

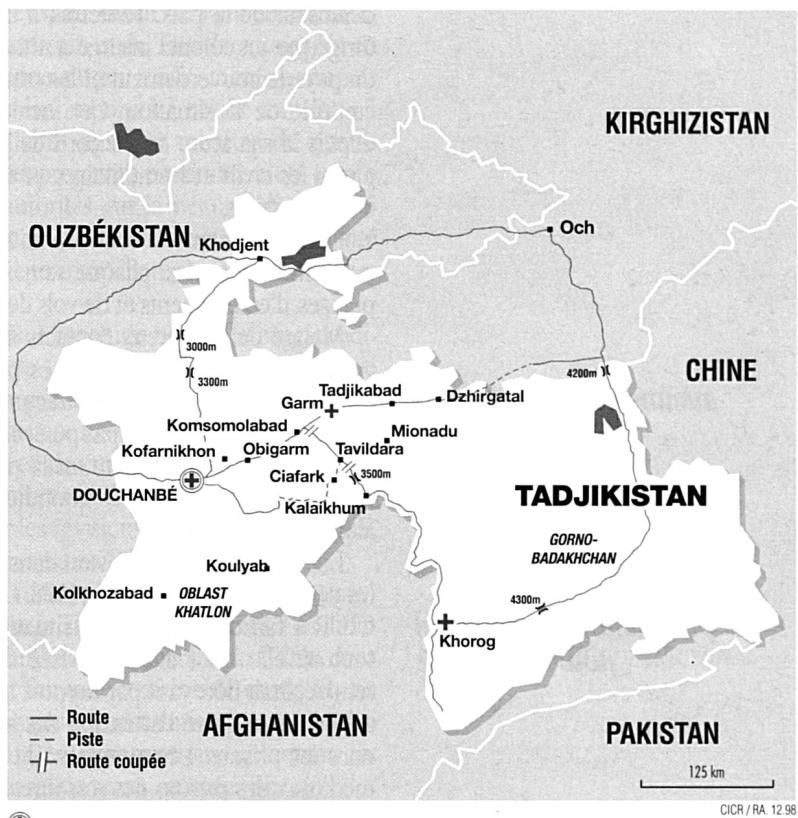
<sup>8</sup> Voir pp.236-238.

# Asie centrale

## TADJIKISTAN

Quelques progrès ont été accomplis en 1998 dans la mise en œuvre des dispositions de l'« Accord général sur l'établissement de la paix et le pacte national au Tadjikistan », signé en juin 1997 entre le gouvernement et l'UTO\*. Le conflit armé ayant officiellement pris fin, la fréquence des affrontements armés et des actes de violence contre les civils a diminué. De plus, à peu près tous les combattants de l'UTO en Afghanistan, au nombre de 3 500 environ, avaient été rapatriés à la fin du mois de septembre, conformément aux dispositions des protocoles de l'Accord général. Néanmoins, un certain nombre de problèmes cruciaux n'ont pas été résolus. Malgré la loi d'amnistie, adoptée dans le cadre du processus de paix, qui prévoyait la libération de tous les combattants capturés par le gouvernement et les forces d'opposition, il s'est avéré difficile d'établir le nombre de détenus effectivement libérés. La situation humanitaire des combattants de l'UTO rapatriés et de leur famille, inscrits dans les zones de rassemblement pour être démobilisés, est restée une préoccupation majeure. Le CICR a fourni une aide médicale aux zones de rassemblement pour 3 848 anciens combattants.

Le processus de paix a été assombri par une série de crises tout au long de l'année. La situation est restée extrêmement explosive, comme en témoigne l'assassinat de quatre membres de la MONUT\* en juillet 1998, qui a abouti au retrait de l'ensemble du personnel international de la région de Tavildara/Garm jusqu'en novembre. Les tensions ont été très vives pendant toute l'année dans la région de Kofarnikhon, à l'est de Douchanbé, où des affrontements répétés entre les groupes d'opposition locaux et les unités du gouvernement ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Les relations entre le gouvernement et l'opposition se sont encore plus tendues en septembre à la suite de l'assassinat d'un membre éminent de l'opposition, principal



⊕ Délégation CICR      + Présence CICR

*une situation encore explosive*

\* UTO : United Tajik Opposition (Opposition tadjike unifiée).

\* MONUT : Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan.

*aucun accès aux détenus*

*programme nutritionnel  
pour les détenus*

*soutien aux structures  
médicales*

défenseur de la paix. Toutefois, à la fin de l'année, lorsqu'un groupe armé important dirigé par un colonel insurgé a attaqué Khodjent (district de Leninabad), dans le nord du pays, le gouvernement et les troupes de l'UTO ont uni leurs forces pour prendre le contrôle de la situation. Cet incident a été la plus grave manifestation de violence depuis la signature de l'accord de paix ; il a fait des centaines de morts et de blessés parmi les civils et les militaires, et a provoqué d'importants dégâts aux maisons et aux infrastructures.

Ces événements se sont produits alors que la criminalité augmentait dans des proportions alarmantes : chaque semaine à Douchanbé, il était fait état de meurtres, de pillages, d'enlèvements et de vols de voitures.

Malgré de nombreux contacts aux plus hauts niveaux, l'accès n'a toujours pas été accordé aux personnes détenues par le gouvernement, le motif avancé étant que la législation tadjike n'autorise aucun contact extérieur avec les détenus sous interrogatoire. Le CICR n'a donc pas pu évaluer personnellement le traitement et les conditions de vie des prisonniers. Durant la première moitié de l'année, des délégués ont néanmoins assuré une présence quotidienne dans les prisons pour superviser le programme alimentaire.

Lancé deux ans auparavant dans 14 prisons tadjikes, le programme nutritionnel pour les détenus a pris fin en juin 1998. Dans un rapport final aux autorités pénitentiaires, le CICR a fait observer que la situation nutritionnelle s'était légèrement améliorée partout où elle avait été supervisée de façon régulière mais que le résultat, dans l'ensemble, était décevant par rapport aux grandes quantités de vivres fournies. Le rapport a également attiré l'attention des autorités sur la persistance des problèmes de santé dans les prisons. Les autorités ont assuré au CICR qu'elles apportaient aux services médicaux des prisons des ressources financières supplémentaires qui devraient améliorer la situation. Afin d'aider à garantir une alimentation correcte de la population carcérale dans les mois qui ont suivi la fin du programme nutritionnel, le CICR a mis en place un programme agricole exceptionnel, dans le cadre duquel des intrants agricoles ont été distribués aux agriculteurs qui acceptaient de donner une partie de leur récolte aux services pénitentiaires. Un agronome du CICR a supervisé ces opérations jusqu'après la fin des récoltes, qui ont été moins importantes que prévu, en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Le CICR a commencé l'année en distribuant des médicaments de base et du matériel de pansement aux principaux hôpitaux civils et militaires de Douchanbé, où les fournitures commençaient à manquer en raison des précautions de sécurité prises après les événements de novembre 1997<sup>9</sup>. Tout au long de l'année 1998, le CICR a été régulièrement sollicité pour fournir aux hôpitaux de Douchanbé et des zones sous contrôle de l'opposition du matériel médical d'urgence ainsi que du matériel chirurgical, car ces hôpitaux n'étaient pas suffisamment équipés pour soigner toutes les personnes blessées dans les affrontements armés répétés et les échauffourées entre groupes armés. Après

<sup>9</sup> Voir le *Rapport d'activité 1997* du CICR, p. 233.

avoir été sévèrement entravés par un hiver rigoureux, au début de l'année, les deux projets d'assistance médicale dans les vallées de Karategin et de Tavildara, engagés en novembre 1997, ont permis d'assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels de deux hôpitaux principaux et de six hôpitaux moins importants et ont contribué à maintenir l'hygiène jusqu'à la suspension des activités après le meurtre de quatre membres du personnel de la MONUT. La reprise des projets en novembre a été saluée avec soulagement par la population locale et les autorités, car la pénurie de médicaments dans les hôpitaux était devenue extrêmement préoccupante. Le délégué de santé a également travaillé avec le personnel médical local pour améliorer les soins infirmiers et la gestion des fournitures pharmaceutiques.

Étant donné que le Tadjikistan ne possédait aucune structure adéquate pour produire des soins aux 3 000 amputés estimés du pays, le CICR a remis en état un centre d'appareillage orthopédique à Douchanbé, en coopération avec le ministère de la Protection sociale et le Croissant-Rouge du Tadjikistan. Les travaux de réfection du centre ont continué tout au long de l'année 1998, et des matières premières ont été fournies pour la fabrication et la réparation de membres artificiels. Le service d'orthopédie de l'hôpital de Karabola a accepté d'effectuer les révisions de moignons, le CICR fournissant le matériel chirurgical, à l'ouverture du centre en 1999.

Les importantes chutes de neige de l'hiver et les fortes pluies du printemps ont provoqué la plus grave catastrophe naturelle qu'ait connu le Tadjikistan en 30 ans. Les inondations et les glissements de terrain qui se sont produits dans les districts de Garm, dans la vallée de Karategin, et de Vose, dans le sud, ont fait une centaine de morts et des dizaines de blessés, et plusieurs milliers de personnes se sont retrouvées sans abri (d'après les estimations du gouvernement). Ailleurs, les constructions, les routes, les ponts, les systèmes d'irrigation et des milliers d'hectares de terres cultivées ont subi des dégâts considérables. Par l'intermédiaire du Croissant-Rouge du Tadjikistan, des secours d'urgence ont été distribués à la population par le CICR. Lors des affrontements répétés, le CICR a fourni des vivres et une aide non alimentaire aux familles qui avaient perdu leur principal soutien ou leur maison, et il a apporté sa contribution au programme d'assistance et aux cuisines communautaires de la Société nationale.

Après les tremblements de terre de février et de juin dans la région de Rostak (nord de l'Afghanistan), les délégués du CICR à Douchanbé ont envoyé du personnel, des véhicules et des équipements pour les opérations de secours dirigées par leurs collègues de l'autre côté de la frontière.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour que le droit des conflits armés soit incorporé dans les cours de formation et appliqué par les diverses forces armées présentes au Tadjikistan. Des programmes de coopération ont été établis avec les gardes-frontières russes et les forces de maintien de la paix de la CEI, ainsi qu'avec le bataillon de l'UTO déployé à Douchanbé, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Tout au long de l'année, le CICR a donné des exposés et des séminaires sur le droit des conflits armés à l'intention de ces groupes et leur a fourni du matériel d'enseignement. Entre-temps, les académies des ministères de la Défense et de l'Intérieur, la Garde présiden-

*projet pour les invalides de guerre*

*assistance à la population civile*

*diffusion auprès des forces armées*

## *mise en œuvre du droit humanitaire*

## *cours pour les étudiants et les écoliers*

## *coopération avec les Sociétés nationales*

tielle et les troupes de gardes-frontières tadjiks ont introduit le droit des conflits armés dans leurs programmes de formation. Le CICR a fait des recommandations sur le programme de formation, organisé des séminaires à l'intention des instructeurs et des officiers, fourni des aides à l'enseignement, et coopéré à la production d'un manuel de formation.

Avec les conseils techniques du CICR, le gouvernement tadjik a terminé la révision du code pénal, adopté en mai, qui incorpore désormais certains aspects du droit humanitaire, parmi lesquels le châtiment des crimes de guerre commis dans le cadre de conflits armés internationaux et internes. En juin, le CICR a présenté son évaluation du projet de code de procédure pénale tadjik, du point de vue du droit humanitaire, au ministre de la Justice et au président de la Cour suprême. Il a participé au groupe de travail qui prépare un nouveau « Commentaire sur le code pénal de la République du Tadjikistan ». À la fin de l'année, les Services consultatifs du CICR en droit international humanitaire ont remis un rapport aux autorités, encourageant la création d'une commission nationale pour la mise en œuvre de cette branche du droit.

La coopération avec le ministère de l'Éducation s'est poursuivie, ainsi que les contacts de travail avec les facultés de droit de l'Université d'État tadjike et de l'Université d'État de Khodjent, où des cours de droit humanitaire étaient dispensés pour la deuxième année consécutive. L'Université russe-tadjike (slave) nouvellement créée et l'Institut de droit fiscal tadjik ont introduit le droit humanitaire dans les programmes de leurs facultés de droit et de journalisme. Le CICR a coopéré étroitement avec les chaires de droit pénal des différentes universités pour s'assurer que le droit humanitaire était correctement couvert dans les cours de droit pénal, conformément à son incorporation dans le nouveau code pénal tadjik. Des conférenciers de six facultés de droit ont assisté à une conférence internationale sur l'enseignement du droit humanitaire, organisée par la délégation régionale du CICR à Tachkent.

À l'issue de la phase-pilote du programme dans les écoles<sup>10</sup> qui a été appliquée avec succès dans plusieurs écoles de Douchanbé et du sud du Tadjikistan, le manuel a été révisé et adopté comme manuel officiel pour l'« heure d'éducation » obligatoire dispensée en huitième année. Le CICR et le Croissant-Rouge du Tadjikistan ont signé avec le ministère de l'Éducation un accord rendant l'utilisation du manuel obligatoire pour les cinq années à venir.

Le CICR a travaillé en étroite collaboration avec le Croissant-Rouge du Tadjikistan, en particulier avec les cinq sections des vallées de Karategin et de Tavildara, à la mise en œuvre conjointe des activités de secours en faveur des groupes de population les plus vulnérables. À la suite des affrontements dans le district de Leninabad en novembre, la section locale du Croissant-Rouge et le CICR ont travaillé ensemble à identifier les besoins et à distribuer des vivres et des secours non alimentaires et médicaux. Le CICR a continué d'assurer une formation et de fournir un soutien dans les domaines de la recherche de personnes et de la diffusion.

<sup>10</sup> Voir pp. 236-238.



- collecté 170 messages Croix-Rouge et en a distribué 172 ;
- fourni des médicaments, des vitamines, 423 t. de céréales, 190 t. de légumes secs, 40 t. d'huile végétale et environ 8,5 t. de savon, à quelque 7 000 détenus ;
- fourni 638 t. de pommes de terre de semence, 1,6 t. de semences de blé, 166 tonnes d'engrais et de pesticides et 35 t. de diesel aux fermes qui participaient au programme agricole pour les prisons ;



- distribué avec la Société nationale 9 864 colis de vivres, 81 t. de farine de blé, 2 633 couvertures et 1,3 t. d'autres articles de première nécessité aux victimes des intempéries des vallées de Karategin et de Tavildara ;
- fourni 7,5 t. de lait et de biscuits protéinés, 218 rouleaux de plastique, 3 t. de vêtements, 100 tentes et 9 t. de savon aux victimes des deux séismes afghans ;
- fourni aux familles qui avaient perdu leur soutien ou leur maison suite aux affrontements près de Douchanbé, 409 matelas, 663 couvertures, des chaussures, 3 800 kg de farine, et 306 colis ;
- distribué 12 t. de vivres et 3,4 t. de secours non alimentaires à 225 familles sans abri suite aux affrontements de Khodjent en novembre ;

## EN 1998, LE CICR A :



- distribué mensuellement des médicaments dans 5 hôpitaux ruraux du district de Garm et l'hôpital central de Tavildara ;
- fourni une assistance médicale à 3 848 combattants de l'UTO démobilisés dans les zones de rassemblement ;
- fourni du matériel médical aux hôpitaux de Douchanbé et alentours, suite aux affrontements intervenus dans la région de Kofarnikhon ;
- fourni à 8 hôpitaux du district de Leninabad des secours pour le traitement d'environ 400 blessés à la suite des combats en novembre ;



- accompli des travaux de réfection pour le centre d'appareillage orthopédique à Douchanbé ;



- tenu des réunions avec la Société nationale et la Fédération, pour apporter une réponse coordonnée aux besoins (situations de conflit et catastrophes naturelles) ;



- permis à 2 représentants du ministère tadjik de la Justice de participer au 1<sup>er</sup> cours de mise en œuvre du DIH organisé à Moscou par les Services consultatifs du CICR ;

- organisé des cours sur le DIH à l'intention pour des officiers et des soldats des ministères tadjiks de la Défense et de l'Intérieur, et les troupes de gardes-frontières russes ; financé la publication de matériel pédagogique ;
- organisé un stage sur les droits de l'homme et le DIH pour la police et les forces de sécurité ; organisé un séminaire d'introduction au DIH pour 20 commandants militaires de l'UTO ;
- soutenu la production de 20 000 brochures sur les règles de comportement au combat pour les troupes intérieures tadjikes, et d'affiches sur l'utilisation des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge ;
- terminé la traduction tadjike des *Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels*, et en a distribué 5 000 ex. aux universités et aux forces armées et de la sécurité ;
- soutenu l'introduction d'un cours sur les médias et les conflits armés dans les facultés de journalisme et d'interprétation ;
- imprimé 150 000 manuels scolaires pour le programme dans les écoles et 5 000 manuels pour enseignants.

## TACHKENT

### Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan)

**L**es États d'Asie centrale couverts par la délégation régionale de Tachkent ont tous été gravement affectés en 1998 par la crise économique de l'Asie de l'Est, l'effondrement de l'économie russe et une chute dramatique du prix des matières premières. Pour la majorité de la population, les difficultés se sont accrues, car le système de protection sociale a continué de se désintégrer. Les gouvernements de la région ont par ailleurs suivi avec inquiétude l'évolution de la situation militaire et politique en Afghanistan et ont dû faire face au problème des réfugiés afghans et tadjiks.

La délégation régionale de Tachkent a continué de poursuivre ses trois objectifs principaux : diffusion du droit international humanitaire, renforcement des capacités opérationnelles des Sociétés nationales de la région et apport d'un soutien logistique aux opérations du CICR au Tadjikistan.

Le CICR a continué d'apporter des conseils et un soutien technique aux gouvernements dans le but d'obtenir que le droit humanitaire soit incorporé à la législation nationale. Dans les quatre pays couverts, le CICR a étudié, du point de vue du droit humanitaire, les codes pénaux nouveaux ou amendés et a communiqué les résultats de cette étude aux services gouvernementaux compétents. Au Kirghizistan, un rapport du CICR sur l'état de la mise en œuvre du droit humanitaire dans la législation de ce pays a été soumis au gouvernement. En 1998 également, le gouvernement kirghize a adopté une résolution relative à la ratification formelle des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Des représentants des gouvernements kirghize et turkmène ont pris part à un séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire, organisé par le CICR à Moscou.

Pour promouvoir l'incorporation officielle du droit des conflits armés dans les programmes d'instruction et de formation, à tous les niveaux des forces armées, ainsi que l'application qui doit en être faite dans les opérations militaires, le CICR a invité des hauts fonctionnaires des quatre pays couverts à participer à des conférences et des cours internationaux sur le droit humanitaire. C'est ainsi que de hauts représentants des ministères de la Défense du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont suivi le cours en langue russe sur le droit des conflits armés qui s'est tenu à San Remo (Italie), et que leurs homologues kazakhs et kirghizes ont assisté, à Genève, à une conférence du CICR destinée aux responsables de la formation militaire. À son retour, le ministre délégué à la Défense du Kirghizistan a pris un certain nombre de mesures pour intégrer cette branche du droit dans les programmes de formation de l'armée. Deux hauts fonctionnaires du ministère kirghize de l'Intérieur et deux offi-

*droit humanitaire  
et législation nationale*

*développements significatifs  
dans la formation militaire*

ciers supérieurs de la Garde nationale ont assisté, en octobre, au cours régional sur le droit des conflits armés que le CICR a organisé à Moscou.

Dans le même temps, le CICR a organisé des cours de formation d'une semaine sur le droit des conflits armés à l'intention des instructeurs des forces armées des académies dépendant des ministères de la Défense et de l'Intérieur et de la Garde nationale au Kirghizistan, au Turkménistan et au Kazakhstan. Conseillés par le CICR, les ministères ont commencé à préparer des manuels d'enseignement destinés à être utilisés dans les programmes officiels de formation des forces armées.

En mai 1998, le CICR et le ministère kirghize de la Défense ont signé un accord de coopération sur l'enseignement du droit des conflits armés. C'est ainsi qu'un cours de 10 heures sur ce sujet a été intégré dans les programmes de formation des forces armées à partir de septembre 1998. En automne, un délégué du CICR a fait devant les instructeurs de l'académie du ministère de la Défense à Tachkent deux présentations sur l'introduction des programmes de formation au droit des conflits armés pour les forces armées.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec les principales universités des quatre pays, dans le double but de faire du droit humanitaire une composante importante de tous les cours universitaires sur le droit international et de créer une formation spécifique en la matière dans certaines universités sélectionnées. Des universités kirghizes et ouzbèkes ont, pour la première fois, dispensé des cours spécialisés de droit humanitaire à des étudiants en droit et en relations internationales, et ces mêmes cours ont par ailleurs été reconduits, pour la deuxième année, dans les universités d'État du Kazakhstan et du Turkménistan. Au Kazakhstan, un programme standard sur le droit humanitaire a été créé avec le soutien du CICR et distribué par le ministère de l'Éducation à toutes les facultés de droit du pays en tant que partie intégrante du programme officiel d'enseignement. Un programme standard similaire a été élaboré au Kirghizistan. Dans les quatre pays, le CICR a fourni une formation et un soutien aux conférenciers et des conseils aux étudiants de troisième cycle. La délégation régionale a également organisé des séminaires et des débats pour les étudiants dans plusieurs universités et autres établissement d'enseignement supérieur, aux niveaux national et régional.

Les efforts visant à familiariser les écoliers avec les principes humanitaires fondamentaux et les valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été poursuivis en 1998<sup>11</sup>. En Ouzbékistan et au Kirghizistan, des cours de formation et des séminaires ont été organisés pour les enseignants afin de les aider à préparer un cours d'éducation civique intitulé *L'homme et la société*, qui doit être introduit comme matière obligatoire dans les programmes du secondaire. Un manuel scolaire mis au point par la délégation du CICR et une équipe de consultants locaux a été introduit, à titre expérimental, en Ouzbékistan.

*cours dans les milieux universitaires*

*programme dans les écoles*

<sup>11</sup> Voir pp. 236-238.

## *accord de siège avec le Turkménistan*

## *coopération avec les Sociétés nationales*

En novembre, un accord de siège a été signé entre le CICR et le gouvernement turkmène, facilitant l'apport de soutien logistique par le Turkménistan aux opérations du CICR en Afghanistan. En octobre, la délégation régionale avait ouvert un petit bureau dans la ville ouzbèke de Termez, à la frontière de l'Afghanistan, dans le même but.

Les Sociétés nationales de la région ont continué de recevoir un soutien au développement et à la promotion de leurs activités, notamment dans les domaines de la diffusion et des recherches, et pour améliorer leur image auprès du public. Le CICR les a en particulier aidées à organiser des projets pour les volontaires locaux ainsi que des séminaires régionaux et nationaux sur la recherche de personnes et la diffusion.



- signé des accords officiels de coopération avec les Sociétés nationales des 4 républiques dans les domaines de la diffusion et des recherches ;
- fourni un soutien financier et technique aux activités de diffusion dans les 4 pays et apporté son soutien à la traduction dans les langues nationales de plusieurs publications du CICR par les Sociétés nationales ;
- assuré une formation aux Sociétés nationales de la région et donné des conseils sur le rétablissement des liens familiaux ;
- organisé un atelier pour donner aux 4 Sociétés nationales une formation en droit humanitaire et sur les Principes fondamentaux du Mouvement ;
- financé, dans les 4 pays, vers la fin de l'année un certain nombre de petits projets, tels que la production d'un calendrier 1999, la distribution d'éternelles aux enfants démunis, l'ameublement d'un centre socio-médical et la fourniture d'équipements sportifs à un centre pour jeunes délinquants ;
- financé, au Turkménistan et en Ouzbékistan, l'ameublement et l'équipement de salles de conférences dans les locaux récemment restaurés de la Société nationale et qui seront utilisés pour des séances de diffusion sur le droit humanitaire et le Mouvement ;

## EN 1998, LE CICR A :

-  - organisé, dans les 4 pays, des cours de formation et donné des exposés sur le droit des conflits armés devant les instructeurs des forces armées des ministères de la Défense et de l'Intérieur et de la Garde nationale ;
- aidé à préparer des manuels de formation sur le droit des conflits armés dans les académies des ministères de la Défense et de l'Intérieur et de la Garde nationale au Kirghizistan, au Turkménistan et au Kazakhstan ;
- organisé un cours d'une semaine sur le droit des conflits armés spécialement pour les officiers kazakhs du bataillon du maintien de la paix de l'Asie centrale, à la demande du ministère des Affaires étrangères ;
- organisé, au Kirghizistan, un séminaire de 3 jours sur le DIH et sa mise en œuvre nationale pour de hauts représentants du pouvoir exécutif, du pouvoir judiciaire et des milieux universitaires ;
- signé un accord de coopération avec l'Institut de droit d'Etat de Tachkent qui prévoit l'introduction formelle du droit humanitaire dans le programme d'enseignement officiel ;
- organisé une table ronde pour des professeurs de droit international à Bichkek, à l'issue de laquelle 2 universités kirghizes ont décidé d'introduire le DIH dans leurs programmes d'enseignement ;
-  - mené, en collaboration avec le Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, 7 cours de formation de 2 jours destinés aux enseignants participant à la phase d'essai du programme dans les écoles, laquelle porte sur 200 enseignants et 6 000 élèves environ ;
- élaboré au Kazakhstan, avec une équipe de consultants locaux, une stratégie pour introduire, dans l'enseignement secondaire, des leçons sur le droit humanitaire et le CICR dans le cadre d'un cours d'éducation civique obligatoire ;
- montré, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, l'exposition de photos itinérante *Les gens et les guerres* à Tachkent, laquelle a attiré plus de 4 000 personnes en 10 jours ;
- organisé, sur l'invitation des ministères kazakhs des Affaires étrangères et de la Défense, un séminaire sur les mines antipersonnel et le traité d'Ottawa, qui a été suivi par une cinquantaine fonctionnaires de différents ministères.